



Inspired by **patients.**
Driven by **science.**

Rapport de gestion du premier semestre 2023

Bruxelles, le 27 juillet 2023



CONTENTS

1. PERFORMANCES FINANCIÈRES DE L'ENTREPRISE¹3

1.1.	CHIFFRES CLÉS	3
1.2.	ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	4
1.3.	VENTES NETTES PAR PRODUIT	6
1.4.	VENTES NETTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....	8
1.5.	PRODUITS ET CHARGES DES REDEVANCES.....	10
1.6.	AUTRES PRODUITS	10
1.7.	MARGE BRUTE	10
1.8.	EBIT AJUSTÉ ET EBITDA AJUSTÉ.....	11
1.9.	RÉSULTAT.....	12
1.10.	RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION.....	13
1.11.	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	13
1.12.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	14
1.13.	PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2023 CONFIRMÉES	14

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ABRÉGÉS 15

2.1.	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ABRÉGÉ..	15
2.2.	ÉTAT CONSOLIDÉ ABRÉGÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	16
2.3.	ÉTAT CONSOLIDÉ ABRÉGÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	17
2.4.	ÉTAT CONSOLIDÉ ABRÉGÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	18
2.5.	ÉTAT CONSOLIDÉ ABRÉGÉ DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES.....	19

3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS20

3.1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	20
3.2.	BASE DE PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	20
3.3.	IMPLICATIONS DE L'INVASION PAR LA RUSSIE DE L'UKRAINE SUR LA POSITION ET LA PERFORMANCE FINANCIÈRE ET LES FLUX DE TRÉSORERIE D'UCB.....	20
3.4.	IMPACT DE LA SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE SUR LA POSITION, LES PERFORMANCES FINANCIÈRES ET LES FLUX DE TRÉSORERIE D'UCB.....	21
3.5.	RÈGLES COMPTABLES	21
3.6.	ESTIMATIONS	22
3.7.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	22
3.8.	INFORMATIONS PAR SEGMENT	24
3.9.	CARACTÈRE SAISONNIER DES OPÉRATIONS.....	25

3.10.	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS.....	25
3.11.	REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES.....	26
3.12.	GROUPE D'ACTIFS CLASSÉ COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	28
3.13.	AUTRES PRODUITS / CHARGES (-) OPÉRATIONNELS.....	28
3.14.	DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS	29
3.15.	FRAIS DE RESTRUCTURATION.....	29
3.16.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES.....	29
3.17.	PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES.....	29
3.18.	CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (-).....	29
3.19.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	29
3.20.	GOODWILL (ÉCART D'ACQUISITION).....	30
3.21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	30
3.22.	ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS.....	30
3.23.	RÉDUCTION DE VALEUR DES STOCKS.....	31
3.24.	CAPITAL ET RÉSERVES.....	31
3.25.	EMPRUNTS	31
3.26.	OBLIGATIONS	32
3.27.	AUTRES DETTES FINANCIÈRES	33
3.28.	PROVISIONS.....	33
3.29.	NOTE SUR LE TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	34
3.30.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES.....	34
3.31.	ACTIONNAIRES ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT	35
3.32.	DIVIDENDES	35
3.33.	ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	35
3.34.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA PÉRIODE DE RAPPORT	37

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXAMEN LIMITE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE DE UCB SA POUR LA PÉRIODE CLOTURÉE LE 30 JUIN 202338

5. DÉCLARATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ39

6. GLOSSAIRE40

1. Performances financières de l'entreprise¹

1.1. Chiffres clés

Le chiffre d'affaires, au cours du premier semestre 2023, est passé à 2 589 millions €, soit une baisse de -11 % [-13 % à taux de change constants (TCC)]. Les ventes nettes reflètent l'érosion des ventes en raison de la concurrence des génériques de VIMPAT® aux États-Unis et en Europe et d'E KEPPRA® au Japon, compensée par la croissance positive de CIMZIA® et les lancements solides de FINTEPLA®, EVENITY® et BIMZELX®. Les ventes nettes ont donc baissé à 2 378 millions €, soit une baisse de -12 % (-14 % TCC). Les ventes nettes avant les « instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes » affichent une diminution de -15 % (-14 % TCC). Les produits et

charges des redevances atteignent 42 millions € et les autres produits s'élèvent à 169 millions €.

L'EBITDA ajusté a atteint 801 millions € (-2 % ; -9 % TCC), reflétant une baisse du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation – également soutenu par un revenu unique issu de la vente d'un produit.

Le résultat a diminué, passant de 399 millions € à 311 millions € (-22 % ; -33 % TCC).

Le résultat de base par action est passé à 2,63 €, contre 3,15 € au premier semestre 2022.

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions	Réel		Variation	
	2023	2022	Taux réels	TCC
Chiffre d'affaires	2 589	2 925	-11%	-13%
Ventes nettes	2 378	2 705	-12%	-14%
Produits et charges des redevances	42	45	-7%	-8%
Autres produits	169	175	-3%	-3%
Marge brute ajustée	2 004	2 250	-11%	-13%
Marge brute	1 787	2 080	-14%	-16%
Frais commerciaux	- 753	- 730	3%	4%
Frais de recherche et développement	- 759	- 798	-5%	-4%
Frais généraux et administratifs	- 104	- 115	-9%	-9%
Autres produits / charges (-) d'exploitation	315	114	>100%	>100%
EBIT ajusté	486	551	-12%	-21%
Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-)	- 6	- 61	-91%	-91%
EBIT (résultat d'exploitation)	480	490	-2%	-13%
Charges financières nettes (-)	- 79	- 9	>100%	>100%
Résultat avant impôts	401	481	-17%	-27%
Charges d'impôt sur le résultat (-)	- 90	- 82	10%	8%
Résultat provenant des activités poursuivies	311	399	-22%	-33%
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	0	0	N/A	N/A
Résultat	311	399	-22%	-33%
Attribuable aux actionnaires d'UCB	311	399	-22%	-33%
EBITDA ajusté	801	814	-2%	-9%
Dépenses d'investissement (immobilisations incorporelles incluses)	158	174	-9%	N/A
Dette nette (-) ²	-2 439	-2 000	22%	N/A
Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles poursuivies	249	393	-37%	N/A
Nombre moyen pondéré d'actions – non diluées (millions)	189	190	0%	N/A
Bénéfice par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	1,64	2,10	-22%	-23%
Bénéfice de base par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	2,63	3,15	-16%	-27%

¹ En raison des arrondis, il est possible que certaines données financières figurant dans les tableaux de ce rapport ne semblent pas concorder.

² Pour la dette financière nette, la date de reporting se rapporte à la situation au 31 décembre 2022

Les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion doivent être lues conjointement avec l'information financière intermédiaire consolidée abrégée et les états financiers consolidés au 31 décembre 2022. Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée a été vérifiée, mais n'a pas été audité.

Changement de périmètre : Suite à la cession d'activités non biopharmaceutiques par le passé, UCB présente les résultats de ces activités comme faisant partie du bénéfice des activités abandonnées.

La **marge brute ajustée** correspond à la marge brute sans l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-) : Les transactions et les décisions de nature exceptionnelle qui influencent les résultats d'UCB sont mentionnées séparément (éléments « Restructuration, dépréciation et autres produits / charges »).

Outre l'EBIT (Résultat avant intérêts et impôts ou résultat opérationnel), une ligne « **EBIT ajusté** »

(résultat opérationnel sous-jacent) représentant la rentabilité continue des activités biopharmaceutiques de la société a été insérée. L'EBIT ajusté équivaut à la ligne « résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges » figurant dans les états financiers consolidés.

EBITDA ajusté (Résultat net avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) : résultat opérationnel ajusté en matière d'amortissement, de charges de dépréciation, de pertes de valeur, de frais de restructuration, et d'autres produits et charges

Le **résultat de base par action** est le résultat principal, ou le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des restructurations, dépréciations et autres produits/charges, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement des immobilisations après impôts lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

1.2. Événements marquants de l'exercice

Plusieurs événements marquants ont affecté ou affecteront la situation financière d'UCB :

Macro-économiques

UCB opère et est impactée par les environnements macroéconomiques et politiques mondiaux ou régionaux, notamment la guerre contre l'Ukraine, ainsi que les implications potentielles des grandes réformes du secteur de la santé.

En 2023, les taux d'intérêt ont rapidement augmenté et l'inflation a encore augmenté. Comme de nombreuses autres sociétés, UCB subit l'effet de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt qui touche de nombreux aspects de l'activité d'UCB, notamment l'augmentation des coûts tels que les matières premières et les salaires. Une solide discipline en matière de coûts a permis à UCB d'atténuer ces effets en 2023.

Guerre contre l'Ukraine

UCB est guidée par son objectif de créer de la valeur pour les patients, aujourd'hui et à l'avenir, et par sa volonté de contribuer à un monde plus inclusif et durable. C'est pourquoi UCB est déterminée à limiter l'impact de cette guerre sur ses employés, ses patients et leurs communautés respectives. Veuillez lire la déclaration complète de la position d'UCB sur www.ucb.com/UCBs-response-to-the-conflict-in-Ukraine. L'impact actuel sur la performance financière, la position économique et les flux de trésorerie est abordé dans la Note 3.3 du présent rapport financier.

Initiatives et accords importants

En janvier 2023, UCB a vendu un portefeuille de marques établies de cinq médicaments sur ordonnance,

commercialisés en Europe. Ce portefeuille est composé de produits pharmaceutiques appartenant à diverses catégories thérapeutiques non principales.

En février 2023, UCB a annoncé que la solution orale FINTEPLA® (fenfluramine) avait été approuvée par l'Union européenne (UE) pour le traitement des crises d'épilepsie associées au syndrome de Lennox-Gastaut (SLG) en tant que thérapie complémentaire d'autres médicaments anti-épileptiques pour les patients âgés de deux ans et plus. Cette approbation et le maintien simultané de la désignation orpheline de FINTEPLA® ont déclenché le paiement aux porteurs du certificat de valeur conditionnelle (CVC) [2,00 \$ par action Zogenix, Inc. (brut)] qui a été convenu lors de l'acquisition de Zogenix, Inc.

Autorisations réglementaires et évolution du pipeline

La mise à jour du calendrier du programme de développement clinique d'UCB, qui reflète également le processus des autorisations réglementaires et l'évolution du pipeline du 1^{er} janvier 2023 à la date de publication de ce rapport, est présentée ci-après. Au cours du premier semestre 2023, le calendrier du programme de développement clinique d'UCB n'a subi aucun retard important. L'examen réglementaire pour le bimekizumab aux États-Unis est toujours en cours, avec une action attendue de la part de l'autorité américaine au troisième trimestre 2023. UCB continue de surveiller les facteurs macro-économiques sur l'ensemble des

études cliniques en cours et mettra en place les aménagements nécessaires.

Autorisations réglementaires

En janvier 2023, l'autorité réglementaire japonaise a accepté d'examiner les demandes supplémentaires d'autorisation de mise sur le marché de produits biologiques (Supplemental Biologics License Applications, SBLA) pour le bimekizumab dans le traitement des patients adultes atteints de rhumatisme psoriasique (PsA) actif, des patients adultes atteints de spondylarthrite ankylosante (SA) active et des patients adultes atteints de spondylarthrite axiale non radiographique (nr-axSpA) active.

En janvier 2023, UCB a également annoncé que la Food and Drug Administration (FDA) américaine avait accepté le dépôt d'une demande d'autorisation BLA pour le traitement expérimental rozanolixizumab et que la FDA avait accordé le statut d'examen prioritaire.

De plus, en février 2023, UCB a annoncé l'autorisation de mise sur le marché européenne pour FINTEPLA® (fenfluramine) dans le syndrome de Lennox-Gastaut (SLG). En outre, la Commission européenne a également adopté la recommandation du Comité des médicaments orphelins (COMP) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) de maintenir la désignation orpheline pour FINTEPLA®.

En février 2023, les autorités réglementaires japonaises ont accepté d'examiner le dépôt d'une demande d'autorisation pour le rozanolixizumab dans le traitement des adultes atteints de myasthénie grave généralisée (MGg).

En juin 2023, la Commission européenne a accordé une autorisation de mise sur le marché pour BIMZELX® (bimekizumab) dans le traitement des patients adultes atteints de rhumatisme psoriasique actif (PsA) et des patients adultes atteints de spondylarthrite axiale active (axSpA). En avril 2023, UCB a reçu des avis positifs du Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne des médicaments pour le bimekizumab dans le traitement des adultes atteints de rhumatisme psoriasique et de spondylarthrite axiale.

De plus, en juin 2023, une demande d'autorisation a été déposée pour la fenfluramine dans le traitement des patients atteints du syndrome de Lennox-Gastaut (SLG) auprès de l'autorité réglementaire japonaise, après l'attribution de la désignation orpheline en mai 2023.

En juin 2023, la FDA a également accordé une autorisation de mise sur le marché pour RYSTIGGO® (rozanolixizumab-noli) dans le traitement de la MGg. Le rozanolixizumab est un anticorps monoclonal sous-cutané (SC) ciblant le récepteur Fc néonatal (FcRn) dans le traitement des adultes atteints de myasthénie grave généralisée (MGg) qui sont positifs aux anticorps dirigés contre le récepteur de l'acétylcholine (AChR) ou aux anticorps dirigés contre une tyrosine kinase spécifique du muscle (MuSK).

En juin 2023 également, E Keppra® a été approuvé au Japon pour le traitement des crises épileptiques partielles chez les jeunes patients (âgés de 1 mois à moins de 4 ans).

En juillet 2023, l'EMA a accepté pour examen la demande d'autorisation de mise sur le marché du bimekizumab dans le traitement des adultes atteints d'hidradénite suppurée (HS) modérée à sévère.

L'examen réglementaire pour le bimekizumab aux États-Unis est toujours en cours, avec une action attendue de la part de l'autorité américaine au troisième trimestre 2023.

Évolution du pipeline

En mars 2023, UCB a publié les résultats de deux études de phase 3, BE HEARD I et BE HEARD II, évaluant l'efficacité et la sécurité d'emploi du **bimekizumab** chez les adultes atteints d'**hidradénite suppurée (HS)** modérée à sévère. L'HS est une maladie cutanée inflammatoire chronique, récidivante, douloureuse et invalidante. Les personnes qui en sont atteintes souffrent d'éruptions cutanées et de douleurs sévères, ce qui peut avoir un impact majeur sur leur qualité de vie. Les deux études de phase 3 ont satisfait au critère d'évaluation principal et aux critères d'évaluation secondaires clés avec une signification statistique et une pertinence clinique constante. Les résultats positifs de ces deux études servent de base aux demandes d'autorisation réglementaire mondiales pour le bimekizumab dans l'hidradénite suppurée qui ont commencé au troisième trimestre 2023.

Les autres programmes cliniques de développement suivent leurs cours.

	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	
rozanolixizumab (FcRn inhibitor)				
MOG-antibody disease				Topline results H2 2024
Autoimmune encephalitis				Topline results H1 2024
Severe fibromyalgia syndrome				Topline results H2 2024
fenfluramine (5-HT agonist)				
CDKL5 deficiency disorder				Topline results H2 2024
doxecitine and doxribtimine (MT1621, nucleoside therapy)				
TK2 deficiency disorder				Starting submissions in mid-year 2024
dapirolizumab pegol (anti-CD40L antibody)				
Systemic lupus erythematosus*				Topline results mid-year 2024
STACCATO® alprazolam (benzodiazepine)				
Stereotypical prolonged seizures				Topline results H1 2024
bepranemab (anti-tau antibody)				
Alzheimer's disease**				Topline results Q4 2024
minzasolmin (α-syn-misfolding inhibitor)				
Parkinson's disease***				Topline results Q4 2024
UCB9741				
Atopic dermatitis		Ph-1b		
UCB1381				
Atopic dermatitis		Ph-1b		

*in partnership with Biogen; 1st phase 3 study; **in partnership with Roche / Genentech; ***in partnership with Novartis; 5-HT - 5-hydroxytryptamin or serotonin; α-syn - alpha-synuclein; CD40L - CD40 ligand; C5 - complement component 5; CDKL5 - cyclin-dependent kinase-like 5; H - half-year; IL - interleukin; FcRn - Neonatal fragment crystallizable receptor; MOG - myelin oligodendrocyte glycoprotein; Q - quarter; TK2d - thymidine kinase 2 deficiency. Assets not currently approved by any regulatory authority.

Collaborations en R&D

Chez UCB, nous sommes conscients que nous ne pouvons à nous seuls relever les défis mondiaux en matière de santé, mais que des progrès et avancées réellement significatifs résulteront de l'adoption de nouvelles technologies et de la collaboration entre les disciplines au sein d'UCB, avec les universités, les entreprises du secteur technologique et les pairs de notre secteur. C'est pourquoi nous travaillons dur pour trouver de bons partenaires, car nous savons que plus nous collaborons, plus nous pouvons innover. En 2023, nos nouvelles collaborations nous permettront de : - [travailler en collaboration avec Veeva Systems](#) pour établir une nouvelle norme industrielle pour les essais cliniques numériques centrés sur le patient.

- [s'associer à ClearPoint Neuro](#) et utiliser leur gamme unique d'outils de navigation et de distribution de médicaments pour la gamme de thérapies géniques d'UCB.
- [tirer parti de l'expertise d'Ariceum en produits radiopharmaceutiques et technologies d'étiquetage](#) pour aider UCB à découvrir des traitements pour les maladies immunitaires.
- [collaborer avec Aitia](#) et appliquer l'IA causale et les « jumeaux numériques » pour découvrir et valider de nouveaux médicaments cibles et candidats pour la maladie de Huntington.
- [combiner les capacités de recherche translationnelle et de développement clinique de Cancer Research UK avec l'expertise reconnue d'UCB en matière de découverte d'anticorps](#) pour faire progresser deux candidats d'anticorps oncologiques dans le cadre d'essais cliniques.

1.3. Ventes nettes par produit

Le total des ventes nettes au cours du premier semestre 2023 s'élève à 2 378 millions €, soit -12 % par rapport à l'année dernière ou -14 % à taux de change constants (TCC). Les ventes nettes avant les « instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes » affichent une diminution de -15 % (-14 % TCC). Cela est dû à la croissance continue du portefeuille de produits d'UCB, à savoir CIMZIA®, BRIVIACT®, BIMZELX®, FINTEPLA® et EVENITY®, et a été compensé par l'érosion attendue en raison de la concurrence des génériques de VIMPAT® aux États-Unis et dans l'Union européenne et d'E KEPPRA® au Japon.

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions

	Réel		Variation	
	2023	2022	Taux réels	TCC
Produits clés	2 049	2 434	-16%	-15%
Immunologie	1 093	1 014	8%	8%
CIMZIA®	1 017	994	2%	2%
BIMZELX®	52	10	>100%	>100%
EVENITY®	24	9	>100%	>100%
Neurologie	957	1 420	-33%	-32%
KEPPRA®	336	380	-12%	-9%
BRIVIACT®	273	225	21%	20%
VIMPAT®	204	744	-73%	-72%
FINTEPLA®	102	35	>100%	>100%
NAYZILAM®	42	36	17%	16%
Marques établies	310	327	-5%	-4%
NEUPRO®	146	155	-6%	-6%
ZYRTEC®	51	50	1%	4%
XYZAL®	33	32	5%	6%
Autres produits	80	90	-11%	-8%
Ventes nettes avant couverture	2 360	2 761	-15%	-14%
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	18	- 56	>-100%	
Total des ventes nettes	2 378	2 705	-12%	-14%

Produits clés

CIMZIA® (*certolizumab pegol*), pour les personnes atteintes de maladies inflammatoires induites par le TNF, a vu ses ventes nettes augmenter à 1 017 millions € (+2 %; +2 % TCC) et a affiché une croissance plus forte que le marché des anti-TNF, en raison de la différenciation et d'une croissance continue, à savoir une croissance de +7 % du volume aux États-Unis et une forte croissance sur les marchés internationaux. Au Japon, la tendance des prescriptions a entraîné une baisse des ventes nettes par notre partenaire Astellas au premier semestre 2023, mais la tendance sous-jacente montre qu'au Japon aussi, CIMZIA® est prescrit pour un nombre croissant de patients.

KEPPRA® (*levetiracetam*), disponible pour les patients atteints d'épilepsie, a enregistré une baisse des ventes nettes atteignant 336 millions € (-12 %; -9 % TCC). L'érosion provoquée par les génériques au Japon a commencé en janvier 2022 et a été plus forte que prévu en raison de la présence de plusieurs génériques et du soutien gouvernemental au levetiracetam générique. L'érosion s'est toutefois poursuivie au cours du premier semestre 2023, à un rythme plus lent que prévu. La perte d'exclusivité aux États-Unis et en Europe s'est produite il y a plus de 10 ans. KEPPRA® est un médicament important pour le traitement de l'épilepsie, qui impacte et a impacté la vie de millions de personnes atteintes d'épilepsie.

BRIVIACT® (*brivaracetam*), disponible pour les patients atteints d'épilepsie, a enregistré des ventes nettes de

273 millions €, soit une augmentation de 21 % (+20 % TCC). Cette augmentation découle d'une croissance considérable continue dans toutes les régions où BRIVIACT® est à la disposition des patients. BRIVIACT® offre un autre mode d'action que VIMPAT® et se différencie de KEPPRA®.

VIMPAT® (*lacosamide*), pour les personnes souffrant d'épilepsie, les ventes nettes ont baissé à 204 millions € (-73 %; -72 % TCC). L'érosion provoquée par les génériques attendue aux États-Unis et dans l'UE depuis mars et septembre 2022, respectivement a eu un impact négatif sur les ventes nettes globales. Les ventes nettes au Japon ont augmenté à deux chiffres et les marchés internationaux ont affiché une croissance solide et continue.

FINTEPLA® (*fenfluramine*) pour le traitement des crises d'épilepsie associées à des syndromes épileptiques rares (syndrome de Dravet et syndrome de Lennox-Gastaut) a atteint un chiffre d'affaires net de 102 millions € au cours du premier semestre 2023. FINTEPLA® a été ajouté par acquisition au portefeuille d'UCB en mars 2022 et a affiché des ventes nettes de 36 millions € de mars à juin 2022.

BIMZELX® (*bimekizumab*), pour les personnes vivant avec le psoriasis en Europe, au Japon, en Australie, au Canada et sur d'autres marchés internationaux, les ventes nettes ont atteint 52 millions €, contre 10 millions € au premier semestre 2022. Pour les États-Unis, UCB attend un retour de l'autorité réglementaire au troisième trimestre 2023.

NAYZILAM® (*midazolam*) Spray Nasal^{CIV}, le spray nasal de secours pour les crises d'épilepsie groupées, a atteint des ventes nettes de 42 millions € aux États-Unis, soit une hausse de 17 % (+16 % TCC).

EVENITY® (*romosozumab*) pour le traitement de l'ostéoporose sévère chez les femmes ménopausées à haut risque de fracture a affiché des ventes nettes de 24 millions € contre 9 millions €. Amgen, Astellas et UCB mettent EVENITY® à la disposition des personnes atteintes d'ostéoporose dans le monde entier, et nos partenaires ont comptabilisé les ventes nettes hors Europe.

MARQUES ÉTABLIES

NEUPRO® (*rotigotine*), le patch pour le traitement de la maladie de Parkinson et le syndrome des jambes sans repos, affiche des ventes nettes de 146 millions € (-6 % ; -6 % TCC), avec une augmentation des ventes nettes aux États-Unis et une baisse des ventes nettes en Europe. Au Japon, la réduction des expéditions au partenaire d'UCB au cours du premier semestre 2023 par rapport à la même période l'année dernière a entraîné une baisse, la tendance des prescriptions sur le marché étant conforme aux attentes.

Une partie importante de ce portefeuille de marques établies se compose des produits contre l'allergie d'UCB, à savoir **ZYRTEC®** (*cetirizine*, y compris ZYRTEC®-D/Cirrus®) et **XYZAL®** (*levocetirizine*), qui ont

atteint des ventes nettes de 84 millions € (+2 % ; +5 % TCC).

Les **instruments de couverture désignés reclassés en tant que ventes nettes et non affectés** affichent un résultat positif de 18 millions € (résultat négatif de 56 millions € au premier semestre 2022) et reflètent les activités de couverture transactionnelles réalisées par UCB identifiées dans la ligne « Ventes nettes » selon les normes IFRS.

Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.

Répartition thérapeutique	Produit	€ millions	% du total
Immunologie	CIMZIA®	1 017	43%
	BIMZELX®	52	2%
	EVENITY®	24	1%
Épilepsie	KEPPRA®	336	14%
	BRIVIACT®	273	12%
	VIMPAT®	204	9%
	FINTEPLA®	102	4%
	NAYZILAM®	42	2%
Marques établies		310	13%
Ventes nettes avant couverture		2 360	100%

1.4. Ventes nettes par zone géographique

Les **ventes nettes aux États-Unis** ont baissé à 1 179 millions € (-23 % ; -23 % TCC). La baisse attendue des ventes nettes de VIMPAT® en raison de la perte d'exclusivité en mars 2022 a dominé cette évolution. La croissance des ventes nettes de CIMZIA®, la croissance à deux chiffres de BRIVIACT® et l'ajout réussi de FINTEPLA® soulignent la tendance positive de la croissance aux États-Unis.

Les **ventes nettes en Europe** ont baissé pour atteindre 688 millions € (-6 % ; -6 % TCC), les ventes nettes positives de CIMZIA® viennent compléter la forte croissance de BRIVIACT®, de FINTEPLA®, d'EVENITY® et de BIMZELX. VIMPAT® a montré une érosion provoquée par les génériques plus rapide que prévu après la perte d'exclusivité en Europe en septembre 2022. Dans le portefeuille de marques établies, UCB a vendu des produits non principaux en janvier 2023, les ventes nettes ajustées se sont établies à -4 %.

Les **ventes nettes au Japon** ont atteint 129 millions €, contre 171 millions € en 2022, soit une baisse de -25 % (-18 % TCC) en raison de l'exposition d'E KEPPRA® à la concurrence des génériques depuis janvier 2022. Les

ventes nettes de CIMZIA® et de NEUPRO® reflètent les ventes inter-entreprises avec le partenaire respectif d'UCB et ont diminué en raison des tendances de prescription. Les ventes nettes de VIMPAT® ont affiché une croissance continue à deux chiffres. BIMZELX® est lancé avec succès au Japon.

En juin 2022, les ventes nettes au Japon ont été déclarées comme faisant partie des ventes sur les « marchés internationaux ». Les ventes nettes sur les marchés internationaux ont été ajustées en conséquence.

Les **ventes nettes sur les marchés internationaux** ont atteint 364 millions € (soit une hausse de 9 % ; 13 % TCC). CIMZIA® est le plus grand produit de ces marchés et a affiché une belle croissance à deux chiffres. BIMZELX® est lancé avec succès sur plusieurs marchés.

Les ventes nettes en **Chine**, le plus grand marché dans cette région, ont baissé de -14 % (-9 % TCC) à 78 millions €.

Les instruments de couverture désignés reclassés en tant que ventes nettes et non affectés affichent un résultat positif de 18 millions € (résultat négatif de 56 millions € au premier semestre 2022) et reflètent les activités de couverture transactionnelles réalisées par UCB identifiées dans la ligne « Ventes nettes » selon les normes IFRS.

Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.

Zone géographique	€ millions	% du total
Japon	129	5%
Marchés internationaux	364	15%
Europe	688	29%
États-Unis	1 179	50%
Ventes nettes avant couverture	2 360	100%

Pour le semestre clôturé le 30 juin	Réel		Variation - Taux réels		Variation - TCC	
€ millions	2023	2022	€ millions	%	€ millions	%
Ventes nettes aux États-Unis	1 179	1 523	- 344	-23%	- 357	-23%
CIMZIA®	655	644	12	2%	5	1%
BRIVIACT®	211	174	37	21%	35	20%
FINTEPLA®	92	33	59	>100%	58	>100%
KEPPRA®	75	71	4	6%	3	5%
VIMPAT®	53	520	- 467	-90%	- 468	-90%
NAYZILAM®	42	36	6	17%	6	16%
Marques établies	51	46	5	10%	4	9%
Ventes nettes en Europe	688	732	- 44	-6%	- 42	-6%
CIMZIA®	210	209	1	0%	2	1%
KEPPRA®	101	105	- 4	-4%	- 4	-4%
VIMPAT®	73	155	- 83	-53%	- 82	-53%
BRIVIACT®	53	43	10	23%	10	23%
BIMZELX®	43	9	34	>100%	34	>100%
EVENITY®	24	9	15	>100%	15	>100%
FINTEPLA®	8	3	6	>100%	6	>100%
Marques établies	176	199	- 22	-11%	- 21	-11%
Ventes nettes au Japon	129	171	- 42	-25%	- 31	-18%
KEPPRA®	51	86	- 35	-41%	- 31	-36%
VIMPAT®	40	32	9	27%	12	38%
CIMZIA®	15	23	- 8	-36%	- 7	-31%
BIMZELX®	6	1	5	>100%	5	>100%
Marques établies	17	29	- 12	-42%	- 10	-36%
Ventes nettes dans les marchés internationaux	364	335	29	9%	44	13%
CIMZIA®	137	118	18	16%	22	19%
KEPPRA®	109	118	- 9	-8%	- 3	-2%
VIMPAT®	38	36	2	5%	3	9%
BRIVIACT®	10	8	1	17%	2	19%
BIMZELX®	4	0	3	N/A	4	N/A
FINTEPLA®	2	0	1	N/A	1	N/A
Marques établies	65	54	12	22%	15	28%
Ventes nettes avant couverture	2 360	2 761	- 401	-15%	- 386	-14%
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	18	- 56	75	>-100%		
Total des ventes nettes	2 378	2 705	- 327	-12%	- 386	-14%

1.5. Produits et charges des redevances

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2023	2022	Taux réels	TCC
Propriété intellectuelle en biotechnologie	29	28	3%	2%
Autres	13	17	-22%	-23%
Produits et charges des redevances	42	45	-7%	-8%

Au cours du premier semestre 2023, les **produits et charges des redevances** s'élèvent à 42 millions €, contre 45 millions €.

Les produits de la **propriété intellectuelle en biotechnologie** résultent des redevances sur les produits commercialisés utilisant la propriété intellectuelle des anticorps d'UCB.

Les autres redevances comprennent le produit contre les allergies et les redevances de franchise versées par Pfizer pour le traitement de la vessie hyperactive TOVIAZ® (*fesoterodine*), ce qui reflète la concurrence des génériques.

1.6. Autres produits

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2023	2022	Taux réels	TCC
Ventes des contrats à façon	60	61	-1%	-1%
Autres	109	114	-5%	-5%
Autres produits	169	175	-3%	-3%

Les **autres produits** ont baissé pour passer de 175 millions € à 169 millions €.

Les **ventes des contrats à façon** ont baissé de -1 % (-1 % TCC) à 60 millions €, en raison de la baisse continue de la demande de contrats à façon.

La rubrique des « **Autres** » produits a atteint 109 millions €, contre 114 millions € au premier semestre 2022, et incluent les activités de partenariat au Japon (FINTEPLA®, CIMZIA®, un paiement d'étape

unique de 70 millions € pour VIMPAT®) et d'autres paiements continus de nos partenaires de R&D et sous licence, y compris de Biogen pour le *dapirolizumab pegol* dans le traitement du lupus (LED), de Roche pour le *bepranemab* dans le traitement de la maladie d'Alzheimer, de Novartis pour le développement du *minzasolmin* pour la maladie de Parkinson. Le chiffre d'affaires du deuxième semestre 2022 comprenait un revenu ponctuel de 70 millions € provenant de la vente de droits de propriété intellectuelle (olokizumab).

1.7. Marge brute

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2023	2022	Taux réels	TCC
Chiffre d'affaires	2 589	2 925	-11%	-13%
Ventes nettes	2 378	2 705	-12%	-14%
Produits et charges des redevances	42	45	-7%	-8%
Autres produits	169	175	-3%	-3%
Coût des ventes	- 802	- 845	-5%	-5%
Coût des ventes des produits et services	- 536	- 536	0%	0%
Charges des redevances	- 49	- 139	-64%	-65%
Marge brute ajustée	2 004	2 250	-11%	-13%
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	- 216	- 170	27%	27%
Marge brute	1 787	2 080	-14%	-16%

Au cours du premier semestre 2023, la **marge brute ajustée** (avant amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes) s'est établie à

2 004 millions € soit -11 % (-13 % TCC), ce qui suit la performance du chiffre d'affaires. La marge brute ajustée était stable à 77 %.

La **marge brute** après amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes a atteint 1 787 millions €, soit une baisse de 14 % (-16 % TCC). La marge brute correspondante a été de 69 %, contre 71 %, ce qui reflète l'ajout de l'amortissement de FINTEPLA®.

Le coût des ventes comporte trois éléments : le coût des ventes des produits et services, les charges des redevances et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

Le **coût des ventes des produits et services** était stable à 536 millions €.

Les **charges des redevances** ont baissé à 49 millions €, contre 139 millions € en raison des

expirations de brevet, à savoir VIMPAT® aux États-Unis et dans l'UE.

Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes : Conformément à IFRS 3, UCB a inclus dans son état de la situation financière un montant significatif d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Celltech, de Schwarz Pharma et en 2022 de Zogenix, Inc. (R&D en cours, savoir-faire de fabrication, flux de redevances, dénominations commerciales, etc.). Les frais d'amortissement des immobilisations incorporelles sur les produits déjà commercialisés ont totalisé 216 millions €, contre 170 millions €. Cela inclut l'ajout de FINTEPLA®.

1.8. EBIT ajusté et EBITDA ajusté

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions	Réel		Variation	
	2023	2022	Taux réels	TCC
Chiffre d'affaires	2 589	2 925	-11%	-13%
Ventes nettes	2 378	2 705	-12%	-14%
Produits et charges des redevances	42	45	-7%	-8%
Autres produits	169	175	-3%	-3%
Marge brute ajustée	2 004	2 250	-11%	-13%
Marge brute	1 787	2 080	-14%	-16%
Frais commerciaux	- 753	- 730	3%	4%
Frais de recherche et développement	- 759	- 798	-5%	-4%
Frais généraux et administratifs	- 104	- 115	-9%	-9%
Autres produits / charges (-) d'exploitation	315	114	>100%	>100%
Total des charges opérationnelles	-1 302	-1 529	-15%	-14%
EBIT ajusté	486	551	-12%	-21%
Plus : Amortissement des immobilisations incorporelles	238	192	24%	24%
Plus : Charges d'amortissement	77	71	8%	8%
EBITDA ajusté	801	814	-2%	-9%

Les **charges d'exploitation**, qui englobent les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais généraux et charges administratives ainsi que les autres produits/charges d'exploitation, ont chuté de 15 % à 1 302 millions €. Cela reflète une légère augmentation des frais commerciaux, une diminution des frais de recherche et développement, une diminution des frais généraux et administratifs et une augmentation significative des autres produits d'exploitation. Le total des charges d'exploitation relatives au chiffre d'affaires (ratio des charges d'exploitation) s'est amélioré pour atteindre 50 %, contre 52 % au cours du premier semestre 2022 et correspondent aux :

3 % d'augmentation des **frais commerciaux** atteignant 753 millions €, ce qui reflète l'allocation ciblée des ressources et les investissements dans les activités de lancement et de pré-lancement suivantes : Activités de

lancement de FINTEPLA® à l'échelle mondiale, activités de lancement de BIMZELX® à l'échelle mondiale, ainsi que les préparatifs pour le lancement aux États-Unis de BIMZELX® et les préparatifs pour le lancement à l'échelle mondiale de RYSTIGGO® (*rozanolixizumab*) et de *zilucoplan* destinés aux personnes atteintes de myasthénie grave généralisée.

Baisse de -5 % des **frais de recherche et développement** qui s'élèvent à 759 millions € et reflètent les investissements continus dans l'évolution du pipeline au stade avancé d'UCB comprenant cinq projets de phase 3, quatre projets de phase 2 et deux projets de phase 1b, ainsi que les activités de recherche en phase précoce en cours. Le ratio R&D est passé à 29 % au cours du premier semestre 2023 en raison de la baisse du chiffre d'affaires (contre 27 % au cours du premier semestre 2022).

Baisse de -9 % des **frais généraux et administratifs** qui s'élèvent à 104 millions €, grâce à une meilleure allocation des ressources axée sur la valeur et à l'arrêt des coûts d'intégration pour Zogenix, Inc. comme prévu.

Les **autres produits d'exploitation** ont augmenté à 315 millions €, grâce à la contribution nette d'Amgen de € 156 millions dans le cadre de la commercialisation d'EVENTY® (contre 108 millions €) et d'autres produits d'exploitation provenant de la vente d'un portefeuille de marques établies en Europe (145 millions €).

En raison de la baisse du chiffre d'affaires de VIMPAT® due à l'érosion provoquée par les génériques et de la baisse des charges d'exploitation, l'**EBIT ajusté (résultats avant intérêts et impôts)** a baissé à

486 millions €, soit une baisse de 12 % (-21 % TCC), contre 551 millions € pour le premier semestre 2022.

L'**amortissement total des immobilisations incorporelles** (liées aux produits et autres postes) s'est élevé à 238 millions €, +24 %, en raison de l'acquisition de Zogenix, Inc.

Les **charges d'amortissement** ont atteint 77 millions €.

L'**EBITDA ajusté** (résultats avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) s'élève à 801 millions €, contre 814 millions € (-2 % ; -9 % TCC), ce qui reflète la baisse du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation. Le ratio d'EBITDA ajusté pour le premier semestre 2023 (en % du chiffre d'affaires) a atteint 31 %, contre 28 % au premier semestre 2022.

1.9. Résultat

Le **total des autres produits/charges (-)** s'est élevé à 6 millions € de charges avant impôts au cours du premier semestre 2023. Au cours du premier semestre

2022, les charges avant impôts s'élèvent à 61 millions € et incluent principalement des frais liés à l'acquisition de Zogenix, Inc. et des frais de restructuration.

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	Réel		Variation	
	2023	2022	Taux réels	TCC
EBIT ajusté	486	551	-12%	-21%
Pertes de dépréciation comptabilisées dans le compte de résultat	0	0	N/A	N/A
Frais de restructuration	-3	-9	-66%	-67%
Gains / pertes (-) sur les cessions	0	0	N/A	N/A
Autres produits / charges (-)	-3	-52	-95%	-95%
Total des restructurations, dépréciations et autres produits / charges (-)	-6	-61	-91%	-91%
EBIT (résultat d'exploitation)	480	490	-2%	-13%
Charges financières nettes (-)	-79	-9	>100%	>100%
Résultat avant impôts	401	481	-17%	-27%
Charges d'impôt sur le résultat (-)	-90	-82	10%	8%
Résultat provenant des activités poursuivies	311	399	-22%	-33%
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	0	0	N/A	N/A
Résultat	311	399	-22%	-33%
Attribuable aux actionnaires d'UCB	311	399	-22%	-33%
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	311	399	-22%	-33%

Les **charges financières nettes** ont augmenté à 79 millions € contre 9 millions €, en raison de la hausse de la dette nette après l'acquisition de Zogenix, Inc. en mars 2022, de la hausse des taux d'intérêt, et de résultat de change positif en 2022, qui ne se sont pas reproduits en 2023 (-9 millions € de charges en juin 2023, contre 25 millions € de produits en juin 2022).

Les **impôts** s'élèvent à 90 millions €, contre 82 millions € en juin 2022. Le taux d'imposition moyen est de 22 %, contre 17 % en juin 2022. Le taux d'imposition est affecté par l'utilisation continue et

durable des incitations à la R&D, les comptabilisations supplémentaires d'actifs d'impôts différés sur les pertes et les investissements au second semestre de l'année.

Le **bénéfice lié aux activités abandonnées** était de 0 million €.

Le **résultat du groupe** s'est élevé à 311 millions €, contre 399 millions € (-22 %, -33 % TCC), en raison de la baisse du chiffre d'affaires, de la baisse des charges d'exploitation, de la baisse des autres charges, de la hausse des charges financières et des impôts. Le montant total est attribuable aux actionnaires d'UCB.

1.10. Résultat de base par action

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions

	Réel		Variation	
	2023	2022	Taux réels	TCC
Résultat	311	399	-22%	-33%
Attribuable aux actionnaires d'UCB	311	399	-22%	-33%
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	311	399	-22%	-33%
Restructuration, dépréciation et autres produits / charges (-)	6	61	-91%	-91%
Impôt sur le revenu relatif à la restructuration, la dépréciation, ainsi qu'aux autres produits / charges (-)	- 2	- 7	-70%	-70%
Résultat (-) / perte des activités abandonnées	0	0	N/A	N/A
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	216	170	27%	27%
Impôts sur l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	- 33	- 25	30%	29%
Résultat principal attribuable aux actionnaires d'UCB	498	597	-17%	-27%
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	189	190	0%	
Résultat de base par action attribuable aux actionnaires d'UCB (€)	2,63	3,15	-16%	-27%

Le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts d'autres éléments, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net des immobilisations incorporelles liées aux ventes, s'est élevé à un **résultat principal attribuable aux actionnaires d'UCB** de 498 millions € (-17 % ; -27 % TCC). Au cours du premier semestre 2023, il a fallu principalement ajuster l'amortissement

des immobilisations incorporelles liées aux ventes dans le cadre de l'acquisition de Zogenix, Inc. et les charges nettement moins importantes qu'en 2022. Cela entraîne un **résultat de base par action** de 2,63 €, contre 3,15 € au cours du premier semestre 2022 par nombre moyen pondéré d'actions non diluées de 189 millions d'actions, contre 190 millions d'actions au cours du premier semestre 2022.

1.11. État de la situation financière

Les **immobilisations incorporelles** ont diminué de 280 millions €, passant de 4 816 millions € au 31 décembre 2022 à 4 536 millions € au 30 juin 2023, principalement en raison de l'amortissement continu des actifs incorporels (238 millions €) et de l'impact de la conversion des devises étrangères.

Le **goodwill** s'élève à 5 296 millions €, en baisse de 44 millions € principalement en raison des variations des taux de change.

Les **autres actifs non courants** ont augmenté de 141 millions € en raison de :

- une augmentation des actifs d'impôts différés de 51 millions € due à des crédits d'impôt R&D plus élevés et à la comptabilisation supplémentaire des pertes fiscales, qui est compensée par une diminution de l'actif d'impôts différés sur les positions d'inventaire ;
- une augmentation des immobilisations corporelles de 85 millions € en raison de nouvelles acquisitions, y compris les actifs liés au droit d'utilisation (171 millions €), principalement liées à la nouvelle

unité de production biologique en Belgique et au nouveau campus au Royaume-Uni, au réaménagement des espaces de bureau et à l'acquisition d'équipements de laboratoire et autres, compensée par l'amortissement courant des immobilisations corporelles (-77 millions €) ;

- une augmentation des actifs financiers et autres actifs de 5 millions €, principalement due à des instruments dérivés en circulation plus élevés.

Les **actifs courants** sont passés de 3 304 millions € au 31 décembre 2022 à 3 001 millions € au 30 juin 2023 et sont principalement liés à une baisse des liquidités et à des produits dérivés en circulation moins élevés partiellement compensés par des créances plus élevées en raison des schémas de vente.

Les **capitaux propres d'UCB** s'élèvent à 9 042 millions €, soit une baisse de 22 millions € entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023. Les changements importants découlent du résultat net (311 millions €) compensé par les paiements de dividendes (- 252 millions €), la conversion en dollars américains, en yens

japonais et en livres sterling (- 69 millions €) et l'acquisition de ses propres actions (- 57 millions €).

Les **passifs non courants** s'élèvent à 3 692 millions € et sont restés stables par rapport au 31 décembre 2022.

Les **passifs courants** se chiffrent à 2 648 millions €, soit une diminution de 464 millions €. Cette baisse est principalement due à la baisse des dettes commerciales et autres dettes dues à des dettes commerciales plus

faibles et au paiement de certificat de valeur conditionnelle (CVC) aux anciens actionnaires et détenteurs d'obligations de Zogenix, Inc. (Voir Note 3.11 Regroupements d'entreprises).

La **dette nette** de 2 439 millions €, contre 2 000 millions € à la fin décembre 2022, est principalement le résultat de la baisse des liquidités. Le ratio dette nette / EBITDA ajusté est de 2.0x au 30 juin 2023.

1.12. Tableau des flux de trésorerie

L'évolution des flux de trésorerie générés par les activités biopharmaceutiques est influencée par les éléments suivants :

- Les **flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles** se sont élevés à 249 millions €, contre 393 millions € fin juin 2022 et découlant de la rentabilité nette sous-jacente, contrebalancés par une hausse du fonds de roulement principalement due à une baisse des dettes commerciales et autres dettes.
- Les **flux de trésorerie provenant des activités d'investissement** ont représenté une sortie de 273 millions €, contre une sortie de 1 374 millions € en juin 2022 et comprennent principalement l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que le paiement des certificats de valeur conditionnelle (CVC) aux anciens actionnaires de Zogenix, Inc (voir Note 3.11 Regroupements d'entreprises). En juin 2022, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement proviennent principalement de l'acquisition de Zogenix, Inc.
- Les **flux de trésorerie provenant des activités de financement** ont un flux sortant de 367 millions €, qui inclut le dividende versé aux actionnaires d'UCB (-252 millions €) et les intérêts versés (-101 millions €).

1.13. Prévisions financières 2023 confirmées

Le premier semestre 2023 est marqué par une solide performance positive de la gamme de produits existante, ainsi que par plusieurs lancements en cours, la perte d'exclusivité et l'érosion des ventes en raison de la concurrence des génériques de VIMPAT®, et le retard du *bimekizumab* aux États-Unis

Pour 2023, UCB vise **un chiffre d'affaires compris entre 5,15 et 5,35 milliards €**. UCB continue à investir dans la recherche et le développement pour faire progresser son pipeline de développement au stade avancé, d'investir dans les lancements en cours et de préparer les lancements à venir afin d'offrir de nouvelles solutions aux patients. Dans le même temps, UCB continuera à appliquer une discipline stricte en matière

de coûts et à céder des actifs non principaux. Zogenix est en train d'avoir une incidence sur les bénéfices en 2023. La rentabilité sous-jacente, ou **EBITDA ajusté, devrait se situer entre 22,5 % et 23,5 % du chiffre d'affaires**, reflétant ainsi la poursuite des niveaux d'investissement en recherche et développement et en marketing et ventes. Le résultat de base par action devrait dès lors se situer entre 3,40 € et 3,80 € sur une moyenne de 190 millions d'actions en circulation.

Les chiffres des prévisions financières 2023 tels que mentionnés plus haut ont été calculés sur la même base que les chiffres réels pour l'exercice 2022.

2. États financiers consolidés abrégés

2.1. Compte de résultat consolidé abrégé

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions

Note

2023 Révisé

2022 Révisé

ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Ventes nettes	8	2 378	2 705
Produits et charges des redevances		42	45
Autres produits		169	175
Chiffre d'affaires	10	2 589	2 925
Coût des ventes		- 802	- 845
Marge brute		1 787	2 080
Frais commerciaux		- 753	- 730
Frais de recherche et développement		- 759	- 798
Frais généraux et administratifs		- 104	- 115
Autres produits / charges (-) opérationnels	13	315	114
Résultat opérationnel avant dépréciation, restructuration et autres produits et charges		486	551
Dépréciation des actifs non financiers	14	0	0
Frais de restructuration	15	- 3	- 9
Autres produits / charges (-)	16	- 3	- 52
Résultat opérationnel		480	490
Produits financiers	17	16	39
Charges financières	17	- 95	- 48
Charges financières nettes (-)	17	- 79	- 9
Résultat avant impôts		401	481
Charge d'impôt sur le résultat	18	- 90	- 82
Résultat provenant des activités poursuivies		311	399
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	12	0	0
RÉSULTAT		311	399
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		311	399
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (€)¹			
Des activités poursuivies		1,64	2,10
Des activités abandonnées		0,00	0,00
Résultat de base total par action		1,64	2,10
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (€)²			
Des activités poursuivies		1,60	2,05
Des activités abandonnées		0,00	0,00
Résultat dilué total par action		1,60	2,05

¹ Le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période intermédiaire qui a servi au calcul du résultat de base par action est de 189 255 095 (2022 : 189 800 756).

² Le nombre moyen pondéré d'actions émises au cours de la période intermédiaire qui a servi au calcul du résultat de base par action dilué est de 194 745 492 (2022 : 194 962 411).

2.2. État consolidé abrégé du résultat global

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions	2023 Révisé	2022 Révisé
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	311	399
Autres éléments du résultat global		
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :		
- Gain net / perte nette (-) sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	- 6	21
- Écart dû à la conversion de devises étrangères	- 69	383
- Part effective des gains / pertes (-) sur les couvertures de flux de trésorerie	34	- 36
- Impôt sur le revenu relatif aux autres éléments du résultat global pouvant être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs	- 9	17
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs :		
- Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	- 20	- 29
- Impôt sur le revenu relatif aux autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultat durant les exercices ultérieurs	3	4
Autre résultat global / perte (-) de l'exercice, après impôts	- 68	360
Total du résultat global de l'exercice, après impôts	244	759
Attribuable aux :		
Actionnaires d'UCB SA	244	759
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0
Total du résultat global de l'exercice, après impôts	244	759

2.3. État consolidé abrégé de la situation financière

€ millions	Note	30 juin 2023 Révisé	31 déc. 2022 Audité
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	19	4 536	4 816
Goodwill	20	5 296	5 340
Immobilisations corporelles	21	1 519	1 434
Impôts différés actifs		807	756
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	22	223	218
Total des actifs non courants		12 381	12 564
Actifs courants			
Stocks	23	912	907
Créances commerciales et autres créances		1 189	1 051
Créances fiscales		112	78
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	22	293	369
Trésorerie et équivalents de trésorerie		457	899
Groupe d'actifs classifié comme détenus en vue de la vente		38	0
Total des actifs courants		3 001	3 304
Total de l'actif		15 382	15 868
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires d'UCB	24	9 042	9 064
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total des capitaux propres		9 042	9 064
Passifs non courants			
Emprunts	25	2 065	2 089
Obligations	26	556	549
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	27	92	99
Impôts différés passifs		355	377
Avantages au personnel		198	162
Provisions	28	187	171
Dettes commerciales et autres dettes		110	119
Dettes fiscales		129	126
Total des passifs non courants		3 692	3 692
Passifs courants			
Emprunts	25	44	88
Obligations	26	231	174
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	27	42	117
Provisions	28	160	191
Dettes commerciales et autres dettes		2 054	2 492
Dettes fiscales		117	50
Groupe de passifs classifié comme détenus en vue de la vente		0	0
Total des passifs courants		2 648	3 112
Total du passif		6 340	6 804
Total des capitaux propres et du passif		15 382	15 868

2.4. État consolidé abrégé des flux de trésorerie

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions

	Note	2023 Révisé	2022 Révisé
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires d'UCB		311	399
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	29	243	363
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	29	89	82
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement	29	53	19
Variation du besoin en fonds de roulement	29	- 407	- 299
Fonds de roulement relatif aux acquisitions		- 20	- 63
Intérêts reçus		52	7
Flux de trésorerie provenant des opérations		321	509
Impôts sur le résultat payés durant la période		- 72	- 116
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités opérationnelles :			
Des activités poursuivies		249	393
Des activités abandonnées		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		249	393
Acquisition d'immobilisations corporelles	21	- 125	- 124
Acquisition d'immobilisations incorporelles	19	- 33	- 50
Acquisition de filiales, hors trésorerie acquise		- 113	-1 212
Acquisition d'autres participations		- 4	- 7
Sous-total acquisitions		- 275	-1 393
Cession d'immobilisations corporelles		0	0
Cession d'autres activités, hors trésorerie cédée		0	0
Cession d'autres investissements		2	18
Sous-total cessions		2	18
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement :		- 273	-1 374
Des activités poursuivies		- 273	-1 374
Des activités abandonnées		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE NET (-) / PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		- 273	-1 374
Remboursement d'obligations (-)	26	56	- 261
Produits des dettes financières	25	90	771
Remboursements (-) des dettes financières	25	- 98	0
Remboursement des dettes résultant de contrats de location	25	- 22	- 22
Acquisition (-) d'actions propres		- 40	0
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB, hors dividendes sur actions propres	32	- 252	- 247
Intérêts payés		- 101	- 25
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement :			
Des activités poursuivies		- 367	216
Des activités abandonnées		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE NET (-) / PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		- 367	216
AUGMENTATION / DIMINUTION (-) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		- 391	- 765
Des activités poursuivies		- 391	- 765
Des activités abandonnées		0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		859	1 244
Effet des variations de change		- 12	- 8
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		456	471

2.5. État consolidé abrégé de l'évolution des capitaux propres

2023 - € millions	Attribués aux actionnaires d'UCB SA								Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social et prime d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	Couvertures de flux de trésorerie	Total		
Solde au 1er janvier 2023	2 614	- 363	6 445	76	180	63	49	9 064	- 0	9 064
Résultat de l'exercice	-	-	311	-	-	-	-	311	-	311
Autre résultat global / perte (-)	-	-	-	- 17	- 69	- 6	25	- 68	-	- 68
Résultat global total	-	-	311	- 17	- 69	- 6	25	244	-	244
Dividendes (Note 3.32)	-	-	- 252	-	-	-	-	- 252	-	- 252
Paiements fondés sur des actions	-	-	44	-	-	-	-	44	-	44
Transfert dans les réserves	-	62	- 62	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres (Note 3.24)	-	- 57	-	-	-	-	-	- 57	-	- 57
Solde au 30 juin 2023	2 614	- 358	6 486	59	111	57	74	9 042	- 0	9 042

2022 - € millions	Attribués aux actionnaires d'UCB SA								Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social et prime d'émission	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	Couvertures de flux de trésorerie	Total		
Solde au 1er janvier 2022	2 614	- 395	6 294	- 56	- 92	59	- 38	8 386	- 0	8 386
Résultat de l'exercice	-	-	399	-	-	-	-	399	- 0	399
Autre résultat global / perte (-)	-	-	-	- 25	383	24	- 22	360	-	360
Résultat global total	-	-	399	- 25	383	24	- 22	759	- 0	759
Dividendes (Note 3.32)	-	-	- 247	-	-	-	-	- 247	-	- 247
Paiements fondés sur des actions	-	-	42	-	-	-	-	42	-	42
Transfert dans les réserves	-	86	- 86	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres (Note 3.24)	-	- 23	-	-	-	-	-	- 23	-	- 23
Transfert entre les autres éléments du résultat global et les réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvement sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2022	2 614	- 332	6 402	- 81	291	83	- 60	8 917	- 0	8 917

3. Notes aux états financiers consolidés

3.1. Informations générales

UCB SA (ci-après UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement le Groupe), un leader mondial en biopharmacie spécialisé dans les maladies graves relevant de deux domaines thérapeutiques, à savoir la neurologie et l'immunologie.

La présente information financière intermédiaire consolidée abrégée de la Société relative au premier semestre et clôturée au 30 juin 2023 (ci-dessous dénommée la « période intermédiaire ») englobe la société et ses filiales. Au sein du Groupe, UCB Pharma SA, UCB Biopharma SRL, UCB S.R.O. et UCB Inc., des filiales entièrement détenues par le Groupe, ont des succursales. UCB Pharma SA et UCB Biopharma SRL ont des succursales au Royaume-Uni ; UCB S.R.O. et UCB Inc. ont, respectivement, des

succursales en Slovaquie et à Porto Rico. Ces succursales sont intégrées dans leurs comptabilités.

UCB SA, la Société mère, est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. Le siège social est établi à Allée de la Recherche, 60, B-1070 Bruxelles, Belgique. UCB SA est cotée en bourse sur Euronext Bruxelles. Le Conseil d'administration a approuvé la présente information financière consolidée abrégée en vue de sa publication le 27 juillet 2023. Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée a été vérifiée, mais n'a pas été auditée.

Les états financiers consolidés du Groupe relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 peuvent être consultés sur le site web d'UCB.

3.2. Base de préparation de l'information financière

Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée a été établie conformément à la norme « International Accounting Standard 34 » (IAS – Information financière intermédiaire), telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Cette information financière intermédiaire consolidée abrégée ne comprend pas toutes les informations requises pour l'établissement d'états financiers annuels

complets et doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 qui ont été établis conformément aux normes IFRS.

Sauf indication contraire, cette information financière intermédiaire consolidée abrégée est présentée en euros (€), et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche.

3.3. Implications de l'invasion par la Russie de l'Ukraine sur la position et la performance financière et les flux de trésorerie d'UCB

UCB est guidée par son objectif de créer de la valeur pour les patients, aujourd'hui et à l'avenir, et par sa volonté de contribuer à un monde plus inclusif et durable. C'est pourquoi UCB est déterminée à limiter l'impact de cette guerre sur ses employés, ses patients et leurs communautés respectives.

Une provision d'un montant de 7 millions € pour les dons à l'Ukraine a été mise en place dans les États financiers consolidés au 31 décembre 2022. UCB a commencé à travailler avec des ONG pour l'Ukraine et, au 30 juin 2023, 2 millions € ont déjà été donnés.

Il n'y a pas d'impact matériel direct ou indirect de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ni des sanctions imposées sur l'orientation et les objectifs stratégiques, les opérations, la performance et la position financières et les flux de trésorerie du groupe UCB.

Le chiffre d'affaires du groupe UCB n'a pas été matériellement affecté. Il n'y a pas eu de perturbations majeures dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe et/ou d'incertitudes concernant la production.

Aucun risque principal ni aucune incertitude supplémentaire n'ont été identifiés à l'échelon du Groupe à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des événements connexes.

Aucun risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et des passifs du groupe UCB n'est apparu.

Il n'y a pas d'estimations importantes ou d'incertitudes significatives concernant les états financiers consolidés d'UCB au 30 juin 2023 en raison de la situation en Ukraine et il n'y a pas de risque de continuité d'exploitation pour le Groupe UCB.

Il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit due à l'effet des événements induits par l'invasion et il n'y a pas d'impact significatif sur la mesure des pertes sur créances attendues (PCA) compte tenu des informations prospectives. Les ventes sont toujours couvertes par une assurance de crédit, et il n'y a pour l'instant aucun problème de recouvrement des liquidités,

mais les niveaux de liquidités sont limités au minimum dans les filiales russes.

Il n'y a pas de montant significatif de soldes de trésorerie ni d'équivalents de trésorerie qui ne soient pas disponibles à l'utilisation par le Groupe. Il n'y a pas d'exposition significative au risque de liquidité et de change, et aucun impact important sur les sensibilités connexes en ce qui concerne les investissements d'UCB affectés par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il n'y a pas d'impact sur les relations de comptabilité de couverture d'UCB.

L'invasion n'a pas eu d'impact majeur sur la situation de liquidité du groupe UCB. La stratégie de gestion du risque de liquidité est toujours adéquate et appropriée et n'a pas été modifiée.

Le groupe UCB a évalué que ni les effets directs ni les effets indirects de l'invasion de l'Ukraine par la Russie ne constituent une indication qu'un ou plusieurs actifs dans le cadre de la norme IAS 36 peuvent être dépréciés.

Les informations relatives aux analyses de sensibilité publiées dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne nécessitent pas de mise à jour importante en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des événements connexes.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les événements connexes ont eu un impact sur les taux d'intérêt et les tendances d'inflation. Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur recouvrable a été mis à jour pour refléter ces développements, mais n'a pas entraîné de changements significatifs par rapport aux derniers tests effectués.

À la suite de l'invasion ou des sanctions imposées, il n'y a pas de changement dans les faits, et les circonstances qui pourrait limiter de manière significative la capacité d'UCB à exercer ses droits ou ses dispositions de gouvernance à l'égard de sa filiale russe ou ukrainienne.

À l'heure actuelle, les impacts directs et/ou indirects futurs attendus de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et des sanctions imposées sur les performances financières, la situation financière et les flux de trésorerie d'UCB, ainsi que les risques associés, sont évalués comme non significatifs, mais UCB surveillera en permanence les impacts potentiels.

UCB n'a pas demandé et n'envisage pas de demander des mesures de soutien public. UCB n'a pas l'intention de changer matériellement sa stratégie de couverture des risques pour faire face aux impacts directs ou indirects de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

3.4. Impact de la situation macro-économique sur la position, les performances financières et les flux de trésorerie d'UCB

En 2023, les taux d'intérêt ont rapidement augmenté et l'inflation a encore augmenté. Comme de nombreuses autres sociétés, UCB subit l'effet de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt qui touche de nombreux aspects de l'activité d'UCB, notamment l'augmentation des coûts tels que les matières premières et les salaires. Une solide discipline en matière de coûts a permis à UCB d'atténuer ces effets en 2023. En raison de la hausse des taux d'intérêt, le coût de la dette a augmenté en 2023. La situation macroéconomique n'a pas eu d'impact majeur sur les négociations des

conditions contractuelles ou les décisions d'investissement ou de financement. L'inflation et les taux d'intérêt élevés affectent les évaluations à la juste valeur, les estimations de flux de trésorerie futurs attendus, les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie et les tests de dépréciation. Une mise à jour des tests de dépréciation n'a pas donné lieu à la comptabilisation de pertes de valeur. L'évaluation des actifs et passifs au 30 juin 2023 n'a pas été fortement impactée par la situation macroéconomique.

3.5. Règles comptables

Les règles comptables adoptées lors de la préparation de l'information financière intermédiaire consolidée abrégée sont identiques à celles qui sont utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

UCB possède une filiale en Turquie, UCB Pharma A.S., dont la monnaie fonctionnelle est la lire turque, qui est la monnaie d'une économie hyperinflationniste. L'actif, le passif, les éléments de capitaux propres, les produits et les charges d'UCB Pharma A.S. n'ont pas été retraités conformément à la norme IAS 29 Hyperinflation avant

d'être inclus dans les états financiers consolidés d'UCB au 30 juin 2023, car UCB a évalué l'impact du retraitement comme étant non significatif.

Conformément aux méthodes comptables d'UCB, telles que présentées dans le rapport annuel intégré 2022, les actifs et les passifs d'UCB Pharma A.S. sont convertis au taux en vigueur au 30 juin 2023. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de juin 2023.

Nouvelles normes et normes modifiées adoptées par le Groupe

Une série de modifications des normes sont obligatoirement adoptées pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023. Cependant, le Groupe ne doit pas modifier ses méthodes comptables ni procéder à des ajustements rétroactifs à la suite de l'adoption de ces modifications des normes.

Impact des normes publiées, mais non appliquées par le Groupe

Il n'y a aucune norme ou modification de norme n'étant pas encore en vigueur qui pourrait avoir une incidence notable sur les états financiers consolidés du Groupe.

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des amendements à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » sur la mise en

3.6. Estimations

L'établissement de cette information financière intermédiaire consolidée abrégée impose à la direction de procéder à des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des règles comptables ainsi que les montants déclarés pour les actifs, les passifs, les produits et les charges.

Les estimations importantes faites par la direction lors de l'application des règles comptables du Groupe et les

3.7. Gestion des risques financiers

Facteurs de risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières d'entreprise. Ces risques financiers comprennent principalement le risque du marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La présente information financière intermédiaire consolidée abrégée ne contient pas toutes les informations sur la gestion du risque financier et toutes les informations requises pour l'établissement des états financiers annuels et ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels du Groupe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe en matière de gestion de la liquidité consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

œuvre du modèle de règles du Pilier Deux. Ces modifications visent à fournir un allègement temporaire pour la comptabilisation des impôts différés découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier Deux. Ces modifications de la norme IAS 12 doivent être appliquées immédiatement (sous réserve de l'approbation de l'UE) et rétrospectivement conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». UCB évalue actuellement les impacts du Pilier Deux et a appliqué l'exception à la comptabilisation et à la divulgation d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés aux impôts sur le revenu du Pilier Deux.

principales sources d'incertitude d'estimation prises en compte sont identiques, pour l'établissement de cette information financière intermédiaire consolidée abrégée, à celles qui ont été appliquées pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

En comparaison avec la fin de l'année, aucun changement matériel n'est intervenu dans les flux de trésorerie non actualisés contractuels pour couvrir des engagements financiers.

Estimation de la juste valeur

La norme IFRS 7 régit les informations à fournir pour les évaluations de la juste valeur par niveau, suivant la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : cours de bourse (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données observables.

Toutes les évaluations de juste valeur indiquées sont des évaluations récurrentes, à l'exception de la juste valeur des actifs et passifs acquis avec Zogenix et des passifs éventuels liés à l'acquisition de Zogenix. (voir Note 3.11).

Le tableau ci-dessous présente les actifs et les passifs financiers du Groupe, évalués à la juste valeur au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 et regroupés en accord avec la hiérarchie de la juste valeur. Ces tableaux ne comprennent que les évaluations de juste valeur récurrentes. Pour les évaluations de juste valeur non récurrentes, se reporter à la Note 3.11.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

30 juin 2023				
€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)				
Titres de participation cotés	200	0	0	200
Actifs financiers dérivés				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	44	0	44
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat	0	5	0	5
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets	0	6	0	6
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	33	0	33
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	2	0	2
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés				
31 décembre 2022				
€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)				
Titres de participation cotés	180	0	0	180
Actifs financiers dérivés				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	31	0	31
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat	0	25	0	25
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets	0	54	0	54
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	38	0	38
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	4	0	4
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés				

Passifs financiers évalués à la juste valeur

30 juin 2023				
€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Passifs financiers dérivés				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	16	0	16
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat	0	4	0	4
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets	0	25	0	25
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	90	0	90
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés				
31 décembre 2022				
€ millions	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers				
Passifs financiers dérivés				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	36	0	36
Contrats de change à terme – juste valeur via le compte de résultat	0	60	0	60
Contrats de change à terme – couvertures d'investissements nets	0	26	0	26
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	2	0	2
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur via le compte de résultat	0	93	0	93
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés				

Durant la période intermédiaire, il n'y a pas eu de transferts entre évaluations de la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2, ni vers et hors des évaluations de niveau 3.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont réalisées en utilisant soit la méthode dite des flux de trésorerie actualisés, soit la méthode dite de « Black-Scholes » (pour les options sur taux de change) ainsi que des données de marché disponibles publiquement. Les techniques d'évaluation restent inchangées depuis décembre 2022 (voir Note 5.5 du Rapport annuel 2022).

3.8. Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul segment d'activité : la biopharmacie.

Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les « Chief Operating Decision Makers », à savoir les membres du Comité exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels, et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. C'est pourquoi UCB se compose d'un seul segment.

Les informations à fournir à l'échelle du Groupe concernant les ventes de produits, les zones géographiques et le chiffre d'affaires généré par les principaux clients sont présentées comme suit.

Informations relatives aux ventes de produits

Pour le semestre clôturé le 30 juin	2023	2022
€ millions	Révisé	Révisé
CIMZIA®	1 017	994
KEPPRA®	336	380
BRIVIACT®	273	225
VIMPAT®	204	744
NEUPRO®	146	155
FINTEPLA®	102	35
ZYRTEC®	51	50
BIMZELX®	52	10
XYZAL®	33	32
NAYZILAM®	42	36
EVENITY®	24	9
Autres produits	80	90
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	18	- 56
Total des ventes nettes	2 378	2 705

Conversion de devises étrangères

Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement de la présente information financière intermédiaire consolidée abrégée :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	30 juin 2023	31 déc. 2022	30 juin 2023	30 juin 2022
USD	1,092	1,071	1,081	1,092
JPY	157,600	140,350	145,581	134,108
GBP	0,859	0,886	0,876	0,842
CHF	0,977	0,988	0,986	1,032

Informations par marché géographique

Le tableau ci-dessous présente les ventes nettes sur chaque marché géographique où les clients sont établis :

Pour le semestre clôturé le 30 juin	2023	2022
€ millions	Révisé	Révisé
États-Unis	1 179	1 523
Europe – autres	187	176
Allemagne	149	167
Japon	129	171
Espagne	104	113
France (y compris les territoires d'outre-mer)	82	90
Italie	78	85
Chine	78	90
Royaume-Uni et Irlande	65	78
Belgique	24	24
Autres pays	286	245
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	18	- 56
Total des ventes nettes	2 378	2 705

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles sur chaque marché géographique où ces actifs sont situés.

Pour le semestre clôturé le 30 juin	2023	2022
€ millions	Révisé	Audit ¹
Belgique	856	771
Suisse	239	251
Royaume-Uni et Irlande	201	181
États-Unis	147	151
Allemagne	22	20
Chine	18	20
Japon	17	19
Autres pays	19	21
Total	1 519	1 434

¹ La date de clôture pour la période comparable est le 31 décembre 2022.

Informations sur les principaux clients

UCB a 1 gros client qui représente plus de 12 % du total des ventes nettes à la fin de juin 2023.

Aux États-Unis, les ventes à trois grossistes ont représenté environ 62 % des ventes dans ce pays (juin 2022 : 75 %).

3.9. Caractère saisonnier des opérations

Sur une base consolidée, le chiffre d'affaires du Groupe dans le segment biopharmaceutique n'est pas affecté par la saisonnalité.

3.10. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe a identifié les montants suivants relatifs au chiffre d'affaires dans les états financiers consolidés :

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions	2023 Révisé	2022 Révisé
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 574	2 910
Chiffre d'affaires provenant des accords où les risques et les avantages sont partagés	15	15
Produits totaux	2 589	2 925

Désagrégation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients :

Pour le semestre clôturé le 30 juin

€ millions	Réal		Moment de la comptabilisation des produits			
	2023	2022	2023		2022	
			À un moment donné	Au cours d'une certaine période	À un moment donné	Au cours d'une certaine période
Ventes nettes aux États-Unis	1 179	1 523	1 179	0	1 523	0
CIMZIA®	655	644	655	0	644	0
BRIVIACT®	211	174	211	0	174	0
FINTEPLA®	92	33	92	0	33	0
KEPPRA®	75	71	75	0	71	0
VIMPAT®	53	520	53	0	520	0
NAYZILAM®	42	36	42	0	36	0
Marques établies	51	46	51	0	46	0
Ventes nettes en Europe	688	732	688	0	732	0
CIMZIA®	210	209	210	0	209	0
KEPPRA®	101	105	101	0	105	0
VIMPAT®	73	155	73	0	155	0
BRIVIACT®	53	43	53	0	43	0
BIMZELX®	43	9	43	0	9	0
EVENITY®	24	9	24	0	9	0
FINTEPLA®	8	3	8	0	3	0
Established brands	176	199	176	0	199	0
Ventes nettes au Japon	129	171	129	0	171	0
KEPPRA®	51	86	51	0	86	0
VIMPAT®	40	32	40	0	32	0
CIMZIA®	15	23	15	0	23	0
BIMZELX®	6	1	6	0	1	0
Marques établies	17	29	17	0	29	0
Ventes nettes dans les marchés internationaux	364	335	364	0	335	0
CIMZIA®	137	118	137	0	118	0
KEPPRA®	109	118	109	0	118	0
VIMPAT®	38	36	38	0	36	0

BRIVIACT®	10	8	10	0	8	0
BIMZELX®	4	0	4	0	0	0
FINTEPLA®	2	0	2	0	0	0
Marques établies	65	54	65	0	54	0
Ventes nettes avant couverture	2 360	2 761	2 360	0	2 761	0
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	18	- 56	18	0	- 56	0
Total des ventes nettes	2 378	2 705	2 378	0	2 705	0
Produits et charges des redevances	42	45	42	0	45	0
Produits issus de la fabrication à façon	60	61	60	0	61	0
Produits issus des accords de licences (paiements initiaux, paiements d'étapes de développement, paiements d'étapes de ventes)	93	97	71	22	80	17
Produits issus de services et autres livraisons	1	2	1	0	2	0
Total des autres produits	154	160	132	22	143	17
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	2 574	2 910	2 552	22	2 893	17

3.11. Regroupements d'entreprises

Acquisition de Zogenix, Inc.

Le 7 mars 2022, UCB a annoncé l'acquisition réussie de Zogenix, Inc. pour un prix d'achat total (conformément à la norme IFRS 3) de 1,5 milliard € (à l'exclusion du règlement après clôture de la dette convertible dans une transaction séparée). UCB a acquis des actions de Zogenix, Inc. pour un prix d'achat par action de 26 \$ en espèces à la clôture, plus un certificat de valeur conditionnelle (CVC) pour un paiement potentiel en espèces de 2 \$ en cas d'approbation par l'UE avant le 31 décembre 2023 de FINTEPLA® en tant que médicament orphelin pour le traitement du syndrome de Lennox-Gastaut (SLG). Le 8 février 2023, la solution orale FINTEPLA était approuvée dans l'UE pour le traitement des crises d'épilepsie associées au SLG en tant que thérapie complémentaire d'autres médicaments anti-épileptiques pour les patients âgés de deux ans et plus. Cette approbation a déclenché le paiement du CVC.

Suite à l'acquisition, Zogenix, Inc. est devenue une filiale à 100 % d'UCB et les actions ordinaires de Zogenix, Inc. ont été retirées de la liste du NASDAQ Global Market. Zogenix, Inc. est une société biopharmaceutique mondiale qui commercialise et développe des thérapies pour les maladies rares.

En acquérant Zogenix, Inc., UCB renforce sa stratégie de valeur durable pour le patient et son engagement continu à répondre aux besoins non satisfaits des personnes vivant avec l'épilepsie en se concentrant de plus en plus sur celles qui vivent avec des formes spécifiques ou rares d'épilepsie, pour lesquelles peu d'options existent. En complétant l'offre thérapeutique existante d'UCB, l'acquisition de Zogenix, Inc. apporte à UCB un médicament approuvé pour une forme rare d'épilepsie et potentiellement mortelle chez le

nourrisson et l'enfant, caractérisée par des crises fréquentes et sévères, résistantes aux traitements et particulièrement difficiles à traiter. Grâce à son expertise, son expérience et ses capacités mondiales, UCB prévoit d'accélérer l'accès des patients à ce traitement.

Cette acquisition s'inscrit dans la continuité des ambitions d'UCB en matière d'épilepsie, car elle fournit des médicaments qui complètent les traitements symptomatiques existants d'UCB, apportant une valeur significative et différenciée aux patients souffrant du syndrome de Dravet et des crises associées au syndrome de Lennox-Gastaut et potentiellement d'autres formes rares d'épilepsie. UCB apporte une présence mondiale bien établie, ainsi qu'une expertise approfondie en matière de recherche et de développement, de commerce, de médecine et de réglementation dans le domaine de l'épilepsie, qui sera utilisée pour faire progresser rapidement et optimiser la disponibilité de ces nouveaux traitements et toucher davantage de patients. Enfin, dernier point, mais non des moindres, cette acquisition permet d'améliorer le futur pipeline de l'épilepsie et les priorités stratégiques dans le domaine des maladies rares/orphelines, car le pipeline de Zogenix, Inc. s'ajoutera au pipeline de l'épilepsie à court et à long terme d'UCB, et fournira des enseignements essentiels dans les écosystèmes de santé des maladies rares/orphelines. UCB verra la croissance de son activité augmenter, car FINTEPLA® a été lancé aux États-Unis et en Europe en 2020 et présente un potentiel important d'utilisation dans d'autres types de crises. L'acquisition a contribué à la croissance du chiffre d'affaires d'UCB en 2022 et sera relative pour les bénéfices d'UCB en 2023.

Le prix d'achat total représente un montant de 1 519 millions € (1 651 millions \$). UCB a conclu un

accord d'emprunt pour financer partiellement le prix d'acquisition (voir Note 3.25).

Le prix d'achat se compose d'un paiement final de 1 406 millions € et d'une contrepartie conditionnelle (certificat de valeur conditionnelle) pour un montant total de 113 millions €.

La juste valeur de la contrepartie éventuelle était estimée à 113 millions € (123 millions \$) au moment de l'acquisition. La juste valeur tenait compte de la probabilité et du calendrier présumés du franchissement des étapes réglementaires de l'accord. Il n'a pas été nécessaire d'apporter un changement quelconque à cette estimation depuis la date d'acquisition. Entre-temps, le passif, présenté dans les autres passifs courants dans l'état de la situation financière d'ouverture

pour un montant de 123 millions \$, a été payé en février 2023.

Le tableau ci-après indique les montants définitifs pour les actifs nets et le goodwill comptabilisés à la date d'acquisition :

€ millions	État d'ouverture initial de la situation financière	Ajustements en raison de l'allocation du prix d'achat initial	État d'ouverture ajusté de la situation financière
Valeur totale de l'acquisition	1 519	0	1 519
Contrepartie versée au comptant	1 406		1 406
Contrepartie conditionnelle	113		113
Montants identifiés des actifs identifiables acquis et des passifs supposés	- 101	1 606	1 505
<i>Actifs non courants</i>			
Immobilisations incorporelles		1 803	1 803
Immobilisations corporelles (y compris actifs liés aux droits d'utilisation)	16		16
Impôts différés actifs	23	212	235
Autres actifs non courants	2		2
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie	194		194
Autres actifs courants	50	2	52
<i>Passifs non courants</i>			
Impôts différés		410	410
Dettes et éléments assimilés à une dette	50	- 19	31
<i>Passifs courants</i>			
Dettes et éléments assimilés à une dette	264	20	284
Montants à payer	72		72
Goodwill	1 620	-1 606	14

L'état d'ouverture de la situation financière comprend un passif financier de 307 millions \$ (282 millions €), correspondant au principal de 230 millions \$ de 2,75 % de titres de créance de premier rang convertibles (échéance 2027), émis par Zogenix, Inc. en 2020. Les titres sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, qui reflète le règlement attendu des titres peu après la date d'acquisition (entre le 7 mars et le 11 avril 2022) et des CVC supplémentaires accordés aux détenteurs de titres.

L'évaluation comptable des achats a été finalisée. Les justes valeurs estimées principalement constituées d'immobilisations incorporelles, d'actifs d'impôts différés, de passifs d'impôts différés et de goodwill indiquées ci-

dessus doivent par conséquent être considérées comme définitives. Les estimations de la juste valeur sont basées sur une série complexe de jugements concernant des événements futurs et des incertitudes et reposent largement sur des estimations et des hypothèses. Les jugements sur lesquels repose la détermination de la juste valeur estimée attribuée à chaque catégorie d'actifs acquis et de passifs supposés, ainsi que la durée de vie des actifs, peuvent avoir un impact important sur les résultats d'exploitation d'UCB.

Le Groupe a identifié et comptabilisé séparément des immobilisations incorporelles pour un montant total de 1 803 millions €. Ces immobilisations sont amorties

linéairement à partir de l'acquisition jusqu'au moment de la perte d'exclusivité.

Aucun passif éventuel susceptible de satisfaire aux exigences de comptabilisation de la norme IFRS 3 n'a été identifié.

Le goodwill est attribuable aux synergies attendues avec les activités de recherche en biotechnologie d'UCB ainsi qu'avec la main-d'œuvre rassemblée. Le goodwill ne devrait pas faire l'objet d'une déduction fiscale.

Les coûts liés à l'acquisition, qui comprennent les frais juridiques et autres pour un montant de 41 millions €, ont été comptabilisés dans la section Autres charges en 2022. Ce paiement ne peut pas être considéré comme faisant partie de la contrepartie transférée aux vendeurs en échange du contrôle de Zogenix, Inc. conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises.

Un chiffre d'affaires de 143 millions € était inclus dans le compte de résultat consolidé de 2022 depuis l'acquisition. À l'exception des coûts de transaction et d'acquisition, la perte de Zogenix, Inc. incluse dans le compte de résultat consolidé de 2022 depuis l'acquisition est de 80 millions €. Les montants de revenus et de pertes pour Zogenix, Inc. en supposant que la date d'acquisition aurait été le 1^{er} janvier 2022 n'auraient pas été sensiblement différents de ce qui est inclus dans le compte de résultat consolidé de 2022.

Règlement post-acquisition des titres convertibles de Zogenix, Inc.

Selon les termes du contrat obligataire (original) des titres convertibles, l'acquisition de Zogenix, Inc. par UCB a constitué un changement fondamental « Make-

Whole ». Ceci a entraîné un ajustement temporaire du taux de conversion applicable aux titres comme suit :

- Le taux de conversion en vigueur avant le 7 mars 2022 était de 41,1794 actions ordinaires de Zogenix, Inc. pour 1 000 \$ de montant en principal de titres.
- Un taux de conversion ajusté est applicable pour les titres convertis entre le 7 mars 2022 et le 11 avril 2022, soit 47,5994 unités immobilières de référence pour 1 000 \$ de montant en principal de titres (ajustement temporaire en relation avec le changement fondamental « Make-Whole » conformément au § 5.07 du contrat obligataire (original).
- Tout titre converti après le 11 avril 2022 - 17h00, heure de la ville de New York, aurait été réglé sur la base du taux de conversion non ajusté, c'est-à-dire 41,1794 unités immobilières de référence par 1 000 \$ de montant en principal de titres.

Depuis le 7 mars 2022, l'unité immobilière de référence consiste en 26 \$ en espèces plus un certificat de valeur conditionnelle.

Après la clôture de l'acquisition, tous les titres ont été convertis au taux de conversion ajusté de 47,5994 unités immobilières de référence pour 1 000 \$ de montant en principal de titres, ce qui a entraîné une sortie de trésorerie de 285 millions \$ et des CVC supplémentaires accordés aux détenteurs de titres, comptabilisés dans le bilan d'ouverture en tant que passif financier pour un montant de 22 millions \$ et finalement payé en février 2023.

3.12. Groupe d'actifs classé comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs du groupe de cession classés comme détenus en vue de la vente au 30 juin 2023 concernent principalement la cession ou le désinvestissement planifié de produits non principaux de marque établies. Aucun actif n'était détenu à la vente au 31 décembre 2022.

UCB détient toujours le stock de produits de marque établies non principaux cédés dans certains pays, car

toutes les autorisations de marché n'ont pas été transférées à l'acheteur. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur ce stock ni sur le stock des produits établis non principaux qui devraient être cédés dans un avenir proche.

Au 30 juin 2023, il n'y a pas d'opérations classées comme activités abandonnées.

3.13. Autres produits / charges (-) opérationnels

Les autres produits / charges (-) opérationnels s'élevaient à 315 millions € de produits pour la période intermédiaire (juin 2022 : 114 millions € de produits).

Au mois de juin 2023, le Groupe a comptabilisé des subventions gouvernementales (7 millions €) et la vente d'un portefeuille de marques établies de cinq

médicaments sur ordonnance commercialisés en Europe (145 millions €). Le bénéfice résultant de l'accord de collaboration conclu avec Amgen pour le développement et la commercialisation d'EVENITY® s'élève à 156 millions €.

Au mois de juin 2022, le Groupe a comptabilisé des subventions gouvernementales (5 millions €) et a reconnu une provision pour un don fait à l'Ukraine (-4 millions €). Le bénéfice résultant de l'accord de

collaboration conclu avec Amgen pour le développement et la commercialisation d'EVENITY® s'élevait à 108 millions €.

3.14. Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de rapport, la direction examine s'il y a matière à déprécier la valeur d'un actif. S'il y a matière à régularisation, la direction estime alors le montant récupérable de l'actif et détermine si une perte de valeur doit être prise en compte.

Pour les actifs non financiers (y compris toutes les immobilisations incorporelles et le goodwill), le management a réalisé un test de dépréciation au cours du premier semestre 2023 sur la base d'indicateurs externes et internes et a décidé qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.

3.15. Frais de restructuration

Les frais de restructuration de 3 millions € (juin 2022 : 9 millions €) sont imputables à des indemnités de départ et liés aux nouveaux modèles d'organisation.

3.16. Autres produits et charges

Les autres produits / charges (-) s'élevaient à -3 millions € de charges en 2023 (juin 2022 : 52 millions €) et concernent principalement les frais juridiques liés à la propriété intellectuelle partiellement compensés par la reprise du passif éventuel lié à l'investissement des années précédentes dans des

technologies innovantes pour traiter les maladies neurodégénératives.

Au premier semestre 2022, les autres produits / charges (-) sont principalement liés aux coûts relatifs à l'acquisition de Zogenix, Inc. (-39 millions €) et aux frais juridiques liés à la propriété intellectuelle.

3.17. Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de l'exercice s'élèvent à -79 millions € (2022 : -9 millions € de charges). Cette somme se compose des valeurs suivantes :

- Les intérêts nets : -48 millions € (2022 : -18 millions €).
- La valeur nette de change et les autres charges financières : -31 millions € (2022 : 9 millions €).

3.18. Charge d'impôt sur le résultat (-)

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2023 Révisé	2022 Révisé
Impôts sur le résultat de l'exercice	-116	-92
Impôts sur le résultat différés	26	11
Total de la charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-90	-82

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement international et fait l'objet d'impôts dans toutes les juridictions où il opère, et ce, conformément aux activités déployées.

Le taux d'imposition consolidé effectif du Groupe pour les activités poursuivies pour le premier semestre est de 22 % (juin 2022 : 17 %).

Les impôts s'élèvent à -90 millions € contre -82 millions € en juin 2022. Le taux d'imposition effectif moyen est de 22 %, ce qui dépasse le taux d'imposition effectif de 18 % pour l'exercice 2022 et s'explique par l'utilisation continue et durable des incitations à la R&D, les comptabilisations supplémentaires d'actifs d'impôts différés sur les pertes et les investissements au second semestre de l'année.

3.19. Immobilisations incorporelles

Durant la période, le Groupe a augmenté d'environ 34 millions € (juin 2022 : 42 millions €) ses immobilisations incorporelles, ce qui est principalement lié aux accords de licences, et à la capitalisation à hauteur de

4 millions € des frais de développement externes dans le cadre d'études post-approbation.

En outre, le Groupe a porté à l'actif 10 millions € (juin 2022 : 5 millions €) relatifs à des frais de développement

en matière de logiciels et de capitalisation de logiciels autorisés.

Les cessions pour les six premiers mois de 2023 concernent principalement la cession d'un portefeuille de marques établies de cinq médicaments sur ordonnance, commercialisés en Europe. Ce portefeuille est composé de produits pharmaceutiques appartenant à diverses catégories thérapeutiques non principales.

Aucune dépréciation d'immobilisations incorporelles n'a été enregistrée par le Groupe au cours du premier semestre 2023.

3.20. Goodwill (Écart d'acquisition)

Le goodwill a diminué en raison d'un ajustement de l'allocation du prix d'achat pour l'acquisition de Zogenix, Inc. pour un montant de -5 millions € (voir note 3.11) et en raison de fluctuations des taux de change pour -39 millions €, principalement liées à un dollar américain moins fort.

3.21. Immobilisations corporelles

Au cours de la période, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles à hauteur de 171 millions € (2022 : 159 millions €).

Ces ajouts incluent des actifs liés au droit d'utilisation pour un montant de 40 millions €. Les autres ajouts concernent principalement le site de production biologique en Belgique et le nouveau campus au Royaume-Uni, la rénovation de l'environnement de travail et des bâtiments, le matériel informatique, le matériel de laboratoire et d'autres installations et équipements.

Le Groupe a également cédé certains biens, installations et équipements lui appartenant pour un montant représentant 8 millions € (2022 : 0 million €).

3.22. Actifs financiers et autres actifs

Au 30 juin 2023, les actifs financiers et autres actifs non courants se chiffrent à 223 millions €, contre 218 millions € en décembre 2022.

L'augmentation au cours de la période est principalement liée à la hausse des instruments dérivés en circulation.

Les actifs financiers et autres actifs courants ont diminué principalement en raison d'une baisse des instruments dérivés en circulation (72 millions €) et d'une baisse des matériaux des essais cliniques

Les charges d'amortissement pour la période se chiffrent à 238 millions € (juin 2022 : 192 millions €).

Un transfert d'actifs a également eu lieu entre les immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 3 millions €.

En outre, il y a eu un impact de la conversion des devises étrangères de 78 millions € pour le premier semestre de l'année (juin 2022 : 282 millions €).

Au cours du premier semestre de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de charges de dépréciation sur son goodwill.

Au cours du premier semestre de l'année, le Groupe n'a pas identifié de charges de dépréciation (2022 : 0 million €).

Les charges d'amortissement pour la période ont augmenté à 77 millions € (2022 : 71 millions €).

La valeur nette comptable des biens, installations et équipements du Groupe a augmenté de 2 millions € en raison des fluctuations des taux de change (2022 : 18 millions €).

Un transfert d'actifs a également eu lieu entre les immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 3 millions €.

(21 millions €) compensée par une augmentation des primes à long terme acquises accordées aux employés, et conservées pour le compte des participants concernés sur un compte de titres distinct d'UCB et pour lequel il existe un passif correspondant qui est enregistré sous Autres dettes.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti pour un montant de 225 millions € au 30 juin 2023 (décembre 2022 : 225 millions €), la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

3.23. Réduction de valeur des stocks

Le coût des ventes pour le premier semestre clôturé le 30 juin 2023 s'élève à 22 millions € (juin 2022 : 43 millions €) et inclut les dépenses ou les dépréciations

ayant contribué à réduire la valeur comptable des stocks à leur valeur de réalisation nette.

3.24. Capital et réserves

Capital social et prime d'émission

Le capital émis de la société au 30 juin 2023 s'élevait à 584 millions € (2022 : 584 millions €), ce qui représente 194 505 658 actions (2022 : 194 505 658 actions). Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 30 juin 2023, la réserve de prime d'émission s'élevait à 2 030 millions € (2022 : 2 030 millions €).

Actions propres

Le Groupe a acquis 500 000 actions (juin 2022 : 103 000 actions propres) pour un montant total de 40 millions € (juin 2022 : 8 millions €), et a transféré 625 665 actions propres (juin 2022 : 887 940 actions propres) pour un montant total de 45 millions € (juin 2022 : 72 millions €) au premier semestre de l'année.

Au 30 juin 2023, le Groupe détenait 4 785 095 actions propres (décembre 2022 : 4 910 760 actions). Les actions propres ont été acquises pour faire face à l'exercice des « stock-options » et des primes en actions octroyées aux membres du Comité exécutif et à certaines catégories du personnel.

Au 30 juin 2023, le Groupe ne détenait aucune option sur les actions UCB et n'a vendu ni acquis aucune option sur les actions UCB.

Autres réserves

Les autres réserves s'élevaient à 59 millions € (décembre 2022 : 76 millions €). Le mouvement est lié à la réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies pour -17 millions €, portant la valeur totale de la réévaluation à -129 millions € (décembre 2022 : -112 millions €). La perte de réévaluation est principalement due à la diminution des actifs compensée par la hausse des taux d'actualisation.

Écarts de conversion cumulés

Les ajustements cumulés de la réserve de conversion représentent les écarts de conversion cumulés enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro, ainsi que tout(e) gain / perte cumulatif(ve) latent(e) des couvertures de l'investissement net. Lors de la vente ou de la liquidation de ces entités, ces écarts de conversion cumulés sont transférés au compte de résultat.

3.25. Emprunts

Au 30 juin 2023, le taux d'intérêt moyen pondéré du Groupe (à l'exception des contrats de location) était de 4,59 % (décembre 2022 : 4,05 %) avant couverture. Les paiements à taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture désignée des flux de trésorerie et les paiements à taux d'intérêt fixe font l'objet d'une couverture désignée à la juste valeur, fixant le taux d'intérêt moyen pondéré pour le Groupe à 4,14 % (décembre 2022 : 3,48 %) après couverture.

Vu que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant qui est recalculé au minimum quotidiennement et au maximum tous les trimestres, la valeur comptable des emprunts bancaires équivaut à leur juste valeur. Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur au vu que l'effet d'actualisation est négligeable.

Le 27 mars 2023, le Groupe a conclu une facilité de crédit renouvelable liée au développement durable de 1 milliard € à échéance le 27 mars 2028 (incluant la possibilité de demander de nouvelles extensions de la date d'échéance de deux années supplémentaires),

remplaçant la facilité de 1 milliard € arrivant à échéance le 9 janvier 2025.

En outre, l'accord bilatéral de crédit bullet d'une valeur de 350 000 €, avec une période de disponibilité jusqu'en novembre 2023 et une durée maximale de 8 ans à compter de la date du tirage, n'avait pas encore été utilisé au 30 juin 2023.

À la date du 30 juin 2023, 962 millions US\$ demeurent en circulation dans le cadre de la ligne de crédit bullet, arrivant à échéance en 2025, que le Groupe a conclu en 2019 pour l'acquisition de Ra Pharmaceuticals, Inc. En 2022, cet accord a été amendé afin de remplacer les références à l'USD-libor par des références au SOFR (Secured Overnight Financing Rate). Toutes les couvertures de taux d'intérêt qui ont été conclues dans le cadre de ce prêt sont considérées comme pleinement efficaces en vertu des exigences de couverture de flux de trésorerie de la norme IFRS 9 au 30 juin 2023.

En outre, au 30 juin 2023, 800 millions US\$ restent en

arrivant à échéance en 2027, que le Groupe a conclu en 2022 pour financer l'acquisition de Zogenix, Inc.

Le 8 juillet 2022, le Groupe a signé un accord de crédit bullet de 90 millions €, documenté comme première facilité supplémentaire en vertu de l'accord de facilité conclu dans le cadre de l'acquisition de Ra Pharmaceuticals, Inc., qui a été utilisé le 3 octobre 2022 et avec une échéance en 2029.

Le 2 novembre 2022, le Groupe a conclu une transaction Schuldscheindarlehen (SSD) multitranches pour un montant total de 144 millions € et 20 millions \$.

Le 19 janvier 2023, le Groupe a signé un accord de crédit bullet de 90 millions €, documenté comme une

deuxième facilité supplémentaire en vertu de l'accord de facilité conclu dans le cadre de l'acquisition de Ra Pharmaceuticals, Inc., qui a été utilisé le 26 janvier 2022 et avec une échéance en 2028.

Outre les instruments de marché des capitaux en circulation, la facilité de crédit renouvelable syndiqué (non utilisée au 30 juin 2023) et l'accord de prêt à terme bilatéral, UCB a accès à certaines facilités de crédit bilatérales confirmées ou non. Aucun des encours de dette ou des facilités de crédit non utilisées d'UCB n'est soumis à des clauses restrictives financières.

Les valeurs comptables et les justes valeurs des emprunts se présentent comme suit :

Pour le semestre clôturé le 30 juin € millions	2023 Révisé	2022 Audité ¹
Non courants		
Emprunts bancaires	1 956	1 989
Autres emprunts à long terme	0	0
Contrats de location	109	100
Total des emprunts non courants	2 065	2 089
Courants		
Découverts bancaires	0	40
Partie courante des emprunts bancaires	- 4	- 1
Titres de créances et autres emprunts à court terme	0	9
Contrats de location	48	40
Total des emprunts courants	44	88
Total des emprunts	2 109	2 177

¹ La date de clôture pour la période comparable est le 31 décembre 2022.

3.26. Obligations

Les valeurs comptables et les justes valeurs des obligations se présentent comme suit :

€ millions	Taux	Échéance	Valeur comptable		Juste valeur	
			30 juin 2023 Révisé	31 déc. 2022 Audité	30 juin 2023 Révisé	31 déc. 2022 Audité
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	1,000%	2028	426	420	428	408
Titre EMTN ¹	1,000%	2027	130	129	128	121
Obligations pour particuliers	5,125%	2023	175	174	176	177
Papier commercial ²	N/A	2023	56	0	56	0
Total des obligations			787	723	788	706
Dont :						
Non courants			556	549	556	529
Courants			231	174	232	177

¹ EMTN: Euro Medium Term Note. Pour les besoins du rapport, la valeur comptable est enregistrée. La juste valeur des titres EMTN ne peut pas être déterminée avec précision au vu de la liquidité limitée dans les opérations sur le marché secondaire pour ces titres.

² En ce qui concerne le papier commercial en circulation, pris en compte la nature à court terme, les valeurs comptables sont proches de leurs justes valeurs, car l'effet de l'actualisation est insignifiant.

Obligations pour les particuliers

Échéance fixée à 2023

En octobre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à taux fixe à hauteur de 750 millions €, portant un coupon et un taux d'intérêt réel de 5,75 % par an, et destinée aux particuliers.

Au cours du mois de septembre 2013, UCB a lancé une offre publique d'échange inconditionnelle d'un montant maximum de 250 millions € sur les 750 millions € d'obligations pour les particuliers arrivant à échéance en novembre 2014 et dont le coupon brut s'élevait à 5,75 %. Les détenteurs d'obligations existants avaient la possibilité d'échanger leurs titres existants contre des obligations nouvellement émises arrivant à échéance en octobre 2023, à concurrence d'un ratio de 1:1. Elles portent un coupon de 5,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,398 % par an.

Au terme de la période d'échange, 175 717 obligations existantes ont été échangées pour un montant nominal de 176 millions €.

Les 175 717 nouvelles obligations ont été émises en octobre 2013 et ont été cotées sur le marché Euronext Bruxelles. Les obligations existantes échangées dans le cadre de l'offre ont été annulées par UCB. Les 574 283 obligations pour les particuliers en circulation sont arrivées à échéance et ont été rachetées en novembre 2014.

Euro-obligations pour les institutionnels

Échéance fixée à 2028

En mars 2021, UCB a finalisé à hauteur de 500 millions € une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en 2028, et devant être

émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,751 % en mars 2021 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 1,00 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 1,1231 % par an. Les obligations ont été cotées sur le marché Euronext Bruxelles.

Titres EMTN

Échéance fixée à 2027

En octobre 2020, UCB a finalisé une offre de titres de 150 millions €, arrivant à échéance en 2027. Les titres ont été émis à 100 % et seront remboursés à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 1,00 % et un taux d'intérêt réel de 1,0298 % par an. Les titres ont été cotés sur le marché Euronext Bruxelles.

Couverture de la juste valeur

Le Groupe a désigné des instruments financiers dérivés à couverture de juste valeur pour les obligations réservées aux particuliers et pour les euro-obligations réservées aux institutionnels. La variation de la valeur comptable des obligations est complètement attribuée au changement de la juste valeur de la portion couverte de l'émission obligataire et est presque complètement compensée par le changement de la juste valeur de l'instrument financier dérivé correspondant.

Papier commercial

UCB a accès au marché belge du papier commercial. Au 30 juin 2023, 56 millions € de papier commercial étaient en circulation, avec des dates d'échéance en 2023.

3.27. Autres dettes financières

Les autres passifs financiers incluent des instruments financiers dérivés d'un montant de 134 millions € (décembre 2022 : 216 millions €).

3.28. Provisions

Provisions environnementales

Les provisions environnementales sont restées stables à la fin de la période intermédiaire avec une valeur de 15 millions €.

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration ont baissé de 14 millions € fin décembre 2022 à 5 millions € à la fin de la période intermédiaire.

Autres provisions

Les autres provisions ont diminué de 332 millions € fin décembre 2022 à 327 millions € fin juin 2023.

Les conseillers et experts légaux en matière de provisions du Groupe procèdent actuellement à une évaluation de tous les risques et le montant impayé actuel a été évalué comme étant la meilleure estimation, par la direction, du coût permettant d'exécuter les obligations financières du Groupe à la date de l'état de la situation financière

3.29. Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les activités d'exploitation, d'investissement et de financement de la période.

UCB fait appel à la méthode indirecte pour les flux de trésorerie opérationnels. Le résultat net est ajusté pour :

- Les effets des transactions sans impact de trésorerie comme la dépréciation, l'amortissement, les provisions, la valorisation au prix de marché, etc., et la variation du besoin en fonds de roulement;
- Les produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Pour le semestre clôturé le 30 juin
€ millions

	2023 Révisé	2022 Révisé
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	243	363
Amortissements et dépréciations	315	263
Charges de dépréciation / reprises (-)	0	0
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	- 18	- 44
Autres transactions sans impact de trésorerie dans le compte de résultat	- 48	- 44
Ajustement IFRS 9	19	- 34
Pertes / gains (-) de change (non) réalisés	- 14	114
Variations de provisions et avantages du personnel	- 1	75
Variation des stocks et provisions sur créances douteuses	- 10	33
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	89	82
Charge d'impôt de la période relative aux activités poursuivies	89	82
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement	53	19
Pertes / gains (-) sur la cession d'immobilisations	1	0
Produits (-) / charges d'intérêts	52	19
Variation du besoin en fonds de roulement		
Variation des stocks reprise dans l'état consolidé de la situation financière	- 5	17
Variation des créances commerciales et autres créances et des autres actifs reprise dans l'état consolidé de la situation financière	- 92	- 133
Variation des dettes commerciales et autres dettes reprises dans l'état consolidé de la situation financière	- 334	- 175
Tel que figurant dans l'état consolidé de la situation financière et corrigé par :	- 431	- 291
Éléments non liés à la trésorerie ¹	- 13	76
Variation des stocks et provisions pour clients douteux à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	10	- 33
Écarts de conversion	27	- 51
Tel que figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé	- 407	- 299

¹ Les éléments hors trésorerie sont principalement liés aux transferts d'une rubrique à une autre, et les mouvements hors trésorerie aux actions gratuites.

3.30. Transactions avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Il n'y a pas eu de changements importants en ce qui concerne les parties liées identifiées et indiquées dans le rapport annuel intégré 2022.

La rémunération des dirigeants publiée ci-dessous reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultat pour les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif, pour les six mois de l'année, se terminant au 30 juin 2023, durant lesquels ils ont exercé leur mandat.

€ millions	2023 Révisé
Avantages à court terme du personnel	8
Indemnités de fin de contrat	0
Indemnités postérieures à l'emploi	1
Paiements fondés sur des actions	4
Total de la rémunération des principaux dirigeants	13

3.31. Actionnaires et structure de l'actionariat

Notifications reçues en vertu de la loi du 2 mai 2007 sur les grandes structures d'actionariat				
Dernière mise à jour :		30 juin 2023		Situation au
	Capital social (€)	€ 583 516 974		13 mars 2014
	Nombre total de droits de vote (= dénominateur)	194 505 658		
1	Financière de Tubize SA (« Tubize »)			20 mars 2023
	Titres avec droits de vote (actions)	70 090 611	36,04%	
2	UCB SA			
	Titres avec droits de vote (actions)	4 785 095	2,46%	30 juin 2023
	Instruments financiers assimilés (options) ¹	0	0,00%	6 mars 2017
	Instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00%	18 décembre 2015
	Total	4 785 095	2,46%	
	Free float ² (titres avec droits de vote [actions])	119 629 952	61,50%	
3	Wellington Management Group LLP			13 mai 2022
	Titres avec droits de vote (actions)	15 166 845	7,80%	
4	BlackRock, Inc.			13 janvier 2020
	Titres avec droits de vote (actions)	9 412 691	4,84%	
5	FMR LLC			19 mai 2023
	Titres avec droits de vote (actions)	8 502 358	4,37%	

(tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel)

¹ Instruments financiers assimilés au sens de l'article 6, §6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes.

² Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de référence (Tubize), UCB SA. Seuls les titres avec droits de vote (actions) détenus par ces entités sont pris en considération dans le calcul, les instruments financiers assimilés sont exclus.

3.32. Dividendes

La proposition du Conseil d'administration de verser un dividende brut de 1,33 € par action (2022 : 1,30 € par action) aux détenteurs d'actions UCB éligibles soit 189 713 411 actions a été approuvée le 27 avril 2023. Les 4 792 247 actions détenues par UCB SA à la date de paiement du dividende ne donnent droit à aucun

dividende. Un dividende total de 252 millions € (2022 : 247 millions €) a été distribué pour l'exercice financier 2022 conformément à l'approbation des actionnaires d'UCB lors de l'assemblée générale du 27 avril 2023, et a donc été reflété dans la situation du premier semestre 2023.

3.33. Engagements et passifs éventuels

Des événements significatifs se sont produits au cours du premier semestre 2023, et ont donc occasionné une mise à jour des actifs ou passifs éventuels indiqués dans le Rapport annuel intégré 2022 .

Capital et autres engagements

Au 30 juin 2023, le Groupe s'est engagé à dépenser un montant de 116 millions € (fin 2022 : 120 millions €), concernant principalement les dépenses d'investissement prévues pour la nouvelle unité de production biologique, la nouvelle unité de thérapie génique et les travaux de réaménagement de laboratoires et autres équipements et bureaux.

En particulier, le Groupe UCB a conclu des accords de développement à long terme avec diverses sociétés

pharmaceutiques, universités et institutions financières. Ces accords de collaboration incluent des paiements intermédiaires qui sont dépendants du succès des développements cliniques ou du fait d'atteindre des objectifs de ventes. Au 30 juin 2023, le montant maximum qui serait payé dans les six mois suivants si tous les futurs jalons étaient atteints, mais n'incluant pas les paiements variables de redevances sur la base des ventes unitaires, ainsi que les montants provisionnés pour les étapes atteintes mais pas encore échues, s'élève à 18 millions € sur une base non actualisée et non ajustée en fonction des risques.

UCB a conclu plusieurs accords avec des sociétés de fabrication en sous-traitance pour l'approvisionnement de ses produits. Le total des engagements en cours

auprès de ces entreprises s'élève à 943 millions € au 30 juin 2023, jusqu'en 2032. Si les jalons définis contractuellement, qui dépendent principalement de la réussite du développement clinique, sont atteints, ce montant de paiements conditionnels peut atteindre 965 millions €.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, UCB a établi un fonds de capital-risque appelé UCB Ventures. Dans ce contexte, UCB conserve des engagements d'investissement d'une valeur de 25 millions €.

Garanties

Les garanties émises dans le cadre du déroulement normal des activités ne devraient pas résulter en une perte financière significative.

Contingences

Le Groupe est toujours impliqué dans des litiges, revendications et investigations. Il pourrait résulter des dossiers en cours, des dettes, responsabilités civiles et pénales, la perte de l'exclusivité sur des produits ainsi que d'autres frais, amendes et dépenses associés à des constatations qui seraient contraires aux intérêts d'UCB. De potentielles sorties de trésorerie, reflétées dans une provision, pourraient être, dans certains cas, compensées totalement ou partiellement par la couverture assurancielle. UCB n'a pas établi de provisions en vue de couvrir les dommages potentiels qui pourraient résulter de certaines revendications juridiques additionnelles à l'encontre de ses filiales, dans la mesure où UCB estime, soit qu'un paiement n'est pas probable, soit qu'il ne peut être évalué de manière fiable.

AFFAIRES RELATIVES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (AFFAIRES CHOISIES)

Nous protégeons fermement notre portefeuille de brevets ainsi que notre capacité à fournir des médicaments aux patients, selon les besoins estimés.

Par conséquent, UCB est impliquée dans divers litiges en tant que plaignante, dans différentes juridictions aux États-Unis et en Europe.

NEUPRO®

États-Unis : En 2019, UCB a intenté des poursuites distinctes contre Actavis et Mylan pour faire valoir les brevets couvrant le NEUPRO® stabilisé (reformulation). En 2021, le tribunal fédéral chargé de l'affaire Actavis a jugé le brevet invalide. Peu de temps après, le tribunal fédéral de l'affaire Mylan a émis un effet défavorable à UCB. UCB a contesté les deux décisions. À la demande des parties, la cour d'appel a consolidé les deux affaires en seconde instance. En avril 2023, le Circuit Fédéral a réaffirmé la décision de la cour inférieure invalidant le brevet américain.

Europe : En 2018, Mylan et Luye ont cherché à invalider le brevet de reformulation NEUPRO®. Le juge a statué en faveur d'UCB. Luye a interjeté appel. Mylan a renoncé à son droit d'appel. En octobre 2022, le tribunal d'appel a statué en faveur d'UCB.

Fin 2022, le comité d'appel européen a été saisi du dossier du brevet de polymorphe NEUPRO® d'UCB et a invalidé le brevet. UCB a contesté la décision.

BRIVIACT®

États-Unis : En 2021, huit sociétés de génériques ont déposé des demandes abrégées de nouveaux médicaments (« Abbreviated New Drug Applications » ou ANDA) liées à un brevet BRIVIACT®.

UCB a déposé des plaintes devant le tribunal fédéral du Delaware contre ces huit sociétés. Par la suite, l'une des sociétés a cessé de contester nos accords de brevets et de règlement avec quatre défendeurs. Le procès concernant les trois autres défendeurs a eu lieu en novembre 2022. Une décision est attendue en 2023.

NAYZILAM®

États-Unis : En 2021, Cipla a déposé une ANDA contestant la validité de certains brevets de NAYZILAM®. UCB a intenté une action en justice contre Cipla. Cipla a reconnu la violation. Un procès est prévu en 2023.

FINTEPLA®

États-Unis : En 2021, deux sociétés de génériques (Apotex et Lupin) ont déposé des ANDA contestant la validité de certains brevets de FINTEPLA®. Zogenix, Inc., qui a été racheté par UCB, a intenté des poursuites contre les deux sociétés. Les affaires sont actuellement en phase d'investigation. En parallèle, UCB a déposé une requête auprès de la FDA en mai 2023, dans le but d'attirer l'attention de la FDA sur les questions de sécurité critiques concernant les produits à notice « allégée » (skinny labels) des défendeurs.

EVENITY®

Allemagne : En 2023, OssiFi-MAB LLC a intenté une action en justice contre UCB Pharma S.A., UCB Pharma GmbH et Amgen alléguant qu'Evenity® enfreint un brevet européen. UCB se défendra dans le cadre de cette affaire.

AFFAIRES RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

Litige relatif à la responsabilité du produit Distilbène – France

Des entités du Groupe UCB ont été citées comme défenderesses dans divers cas de responsabilité relatifs

à des produits en France. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène, un ancien produit du Groupe UCB, au cours de leur grossesse et que le produit aurait provoqué, chez eux, des blessures physiques. Le Groupe a mis en place une police d'assurance-responsabilité produit, mais étant donné que cette couverture d'assurance est susceptible d'être insuffisante, le Groupe a enregistré une provision (voir Note 34 dans le Rapport annuel intégré 2022).

Litige des opioïdes :

UCB, Inc. (« UCB ») a été citée comme défenderesse dans sept procès en rapport avec le litige national sur les opiacés aux États-Unis. Les plaignants sont des municipalités, des organismes de soins de santé ainsi qu'un plaignant individuel qui réclament des indemnités liées à la promotion, la vente et la distribution d'opiacés. Dans chaque cas, UCB figure parmi les nombreux défendeurs.

En outre, Zogenix, Inc., désormais détenue par UCB, est un défendeur dans trois affaires d'opiacés. UCB est également contractuellement tenu d'indemniser l'un de ses anciens fabricants sous contrat qui est actuellement défendeur dans trois affaires. UCB gère la défense de ces affaires.

ENQUÊTES

Enquête CIMZIA®

En mars 2019, le ministère américain de la Justice et le bureau de l'inspecteur général du Département de la santé et des services humains des États-Unis ont tous deux cherché à enquêter sur des affaires civiles et à recevoir des informations relatives aux pratiques de vente et de commercialisation ainsi qu'à l'établissement des prix de CIMZIA® pour les périodes de 2011 et 2008, respectivement, à ce jour. En mars 2020, UCB a été informée que le ministère de la justice suspendait l'enquête initiée par son bureau en Géorgie. La Société collabore pleinement avec les deux organes cités précédemment.

Programme de tarification des médicaments 340B

En décembre 2021 et en juillet 2023, UCB a mis en œuvre des mises à jour de sa politique de contrat de pharmacie Section 340B, dans laquelle UCB ne fournit plus de produits 340B à prix réduit à certaines pharmacies qui contractent avec des entités couvertes

participant au programme de tarification des médicaments 340B. UCB soutient fermement le programme 340B et s'engage à garantir l'accès aux médicaments d'UCB pour les populations vulnérables et mal desservies. UCB a donc décidé de continuer à fournir des produits achetés aux prix 340B à toutes les entités couvertes et à tous les bénéficiaires de statut fédéral.

Pour les bénéficiaires de statut autre que fédéral sans pharmacie interne, UCB autorisera la désignation d'une pharmacie à contrat unique éligible pour recevoir le produit 340B à prix réduit.

En 2021 et 2022, le Ministère américain de la santé et des services sociaux, de l'administration des ressources et des services de santé (HRSA) a envoyé des courriers à de nombreux fabricants de médicaments, leur signifiant que les actions de ces fabricants limitant les transactions de pharmacie contractuelle enfreignaient le statut 340B.

Les courriers déclaraient par ailleurs que les fabricants devraient rembourser les surcharges présumées, et que s'ils ne cessaient pas leurs restrictions, le HRSA pourrait leur réclamer des sanctions pécuniaires civiles. Ces fabricants sont maintenant en procès avec le gouvernement américain afin de confirmer la légalité des restrictions.

En juin 2022, UCB a reçu un courrier similaire du HRSA. Si le HRSA ou une autre agence engageait des poursuites contre UCB sur la base du courrier, leur issue négative pourrait avoir un impact négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, les perspectives et la situation financière d'UCB. Toutefois, conformément aux jugements rendus par plusieurs tribunaux de districts fédéraux, et par une cour d'appel, dans les poursuites avec les fabricants mentionnés ci-dessus, UCB estime que sa politique ne viole pas les exigences du programme 340B et que sa politique 340B est conforme aux lois américaines pertinentes. Afin de confirmer que le courrier du HRSA est fondé sur un raisonnement erroné et que la politique d'UCB est conforme au statut 340B, UCB a intenté une action en justice contre le HRSA en septembre 2022. L'affaire est restée dans l'attente du résultat en appel d'une décision d'un tribunal de district fédéral portant sur les objections de deux autres fabricants aux courriers du HRSA concernant les politiques de pharmacie sous contrat 340B des fabricants.

3.34. Événements postérieurs à la période de rapport

Aucun événement significatif n'est survenu après la fin de la période de reporting qui pourrait avoir un impact sur les états financiers consolidés d'UCB.

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXAMEN LIMITE DE L'INFORMATION FINANCIERE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE DE UCB SA POUR LA PERIODE CLOTUREE LE 30 JUIN 2023

N° d'entreprise : BE0403.053.608

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'*information financière consolidée intermédiaire résumée* de UCB SA et de ses filiales (le « Groupe ») au 30 juin 2023 et pour la période de six mois se terminant à cette date, comprenant l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière, l'état consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie, l'état consolidé intermédiaire résumé des variations de capitaux propres, les méthodes comptables, et une sélection de notes explicatives.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à la norme internationale IAS 34 – *Information financière intermédiaire* telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme ISRE (*International Standard on Review Engagements*) 2410 "*Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing*) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée qui précède n'a pas été établie, à tous égards importants, conformément à la norme internationale IAS 34 – *Information financière intermédiaire* tel qu'adoptée par l'Union Européenne.

Bruxelles, 26 juillet 2023

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL
Commissaire
Représenté par

Anton NUTTENS

5. Déclaration en matière de responsabilité

Par la présente, je confirme qu'à ma connaissance, l'information financière consolidée abrégée couvrant la période de six mois qui s'est terminée le 30 juin 2023, établie conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » adoptée par l'Union européenne, donne une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière et des pertes et profits de la société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble et que le rapport de gestion intermédiaire reflète fidèlement les différents événements importants qui se sont produits durant les six premiers mois de l'exercice financier, de même que les principales opérations menées avec les parties liées, et leur impact sur l'information financière consolidée abrégée ; elle décrit également les principaux risques et éléments d'incertitude pour les six mois à venir de l'exercice financier.

Signée par Jean-Christophe Tellier (CEO) et Sandrine Dufour (CFO)

au nom du Conseil d'administration

6. Glossaire

EBIT ajusté

Résultat d'exploitation ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres produits et charges.

EBITDA ajusté

(Résultat net avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement) résultat opérationnel ajusté en matière d'amortissement, de charges de dépréciation, de pertes de valeur, de frais de restructuration, et d'autres produits et charges

Marge brute ajustée

Marge brute sans l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes.

TCC

Taux de change constants.

Résultat de base par action

Le résultat net attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des autres produits et charges de restructuration et de dépréciation, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement des immobilisations après impôts lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

Produits clés

CIMZIA®, VIMPAT®, KEPPRA®, BRIVIACT®, FINTEPLA®, NAYZILAM®, BIMZELX® et EVENITY®

AID

Actif d'impôt différé.

EBIT / Résultats avant intérêts et impôts

Résultat d'exploitation tel que mentionné dans les états financiers consolidés.

EMA / Agence européenne des médicaments

Agence responsable de l'évaluation des nouveaux médicaments à usage humain et vétérinaire.
www.emea.europa.eu

EPS / Earnings per share

Résultat par action

Marques établies

Portefeuille de 150 médicaments de qualité dont la valeur pour le patient et les médecins est reconnue depuis des années, mais dont le brevet a expiré.

Équité

La notion d'équité vise à s'assurer que tous les employés bénéficient d'opportunités de développement, d'avancement, de rémunération et de récompense équitables, en adéquation avec leurs aspirations.

FDA / U.S. Food and Drug Administration

Agence du Ministère de la Santé et des Services sociaux des États-Unis responsable de la protection et de la promotion de la santé de la nation.
www.fda.gov

FVOCI / Fair value through other comprehensive income

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)

Actifs financiers devant être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL)

Actifs financiers devant être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Charges financières exceptionnelles

Les gains et pertes découlant de la vente d'actifs financiers non courants (autres que les dérivés et les droits de remboursement relatifs aux plans à prestations définies) ainsi que les dépréciations comptabilisées sur ces actifs financiers sont considérés comme des charges financières exceptionnelles.

NCI / Non-controlling interests

Participations ne donnant pas le contrôle

Dividende net

Le montant qu'un actionnaire d'UCB recevra après déduction principale de la retenue à la source belge, qui est actuellement de 30 %. Des taux réduits de retenue à la source peuvent s'appliquer à certaines catégories d'investisseurs.

Dettes financières nettes

Emprunts, obligations et découverts bancaires courants et non courants dont on déduit les titres de créance disponibles à la vente, dépôts de liquidités soumises à restrictions à l'égard de contrats de leasings financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.

OCI / Other Comprehensive Income

Autres éléments du résultat global.

Médicament orphelin

Médicament utilisé pour traiter les maladies rares.

PMDA / Pharmaceuticals And Medical Devices

Agency : Agence de réglementation japonaise en charge de la protection de la santé publique qui garantit la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments et des appareils médicaux.

www.pmda.go.jp/english/

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

Nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté par le nombre d'actions rachetées ou émises au cours de la période, et multiplié par un facteur de pondération temporelle.

Fonds de roulement

Comprend les stocks, les créances commerciales et autres créances et les dettes commerciales et autres dettes, dues pendant et après la période de 12 mois.

Calendrier financier

21 février 2024 : Résultats financiers annuels 2023

Notes aux états financiers consolidés

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, y compris la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ces états financiers, préparés depuis le début jusqu'à la fin de la période de six mois terminée le 30 juin 2023, ont été rédigés en tenant compte des mêmes conventions comptables et estimations comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2022, sauf indication contraire.

Ce rapport intermédiaire fournit une explication des événements et des transactions significatifs qui permettent de comprendre l'évolution de la situation financière et la performance financière depuis la dernière période de déclaration annuelle. Il devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, disponible sur le site internet d'UCB (www.ucb.com). Toute autre information sur le site internet d'UCB ou tout autre site ne fait pas partie de ce rapport semestriel.

Langue officielle du rapport

Conformément à la loi belge, UCB est tenue de préparer son rapport semestriel en français et en néerlandais. UCB met également ce rapport à votre disposition en anglais.

Déclaration prospective

Ce Rapport financier semestriel contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut » et « continue » ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats ou des pratiques juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques (connus ou inconnus), incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à un écart important entre les résultats,

performances ou réalisations réels d'UCB ou du secteur et ceux contenus de façon explicite ou implicite dans les déclarations prospectives figurant dans le présent Rapport financier semestriel.

Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : la propagation et l'impact globaux des guerres et des pandémies, y compris la COVID-19 et d'autres facteurs macroéconomiques, l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables ou dans les délais impartis, les coûts associés à la recherche et au développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les problèmes de sécurité, de qualité, d'intégrité des données ou de fabrication ; les violations (potentielles ou réelles) de la sécurité et de la confidentialité des données, ou les perturbations de nos systèmes informatiques, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, la concurrence d'autres produits, y compris les biosimilaires, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que de nouveaux produits candidats seront découverts ou identifiés dans le pipeline et feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. La transition du concept au produit commercial est incertaine ; les résultats précliniques ne garantissent pas la sécurité et l'efficacité des produits candidats chez l'homme. Jusqu'à présent, la complexité du corps humain est impossible à reproduire dans des modèles informatiques, des systèmes de culture cellulaire ou des modèles expérimentaux animaliers. Les délais d'achèvement des essais cliniques et d'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des produits ont connu des évolutions dans le passé et UCB anticipe une imprévisibilité similaire pour l'avenir. Les produits (ou produits potentiels) qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations en matière de licences peuvent donner lieu à des différends et des litiges entre les partenaires ou peuvent se révéler moins sûrs, moins efficaces ou moins fructueux sur le plan commercial que ce qu'UCB aurait pu croire au début du partenariat. Les efforts d'UCB visant à acquérir d'autres produits ou sociétés et à intégrer les

opérations des sociétés rachetées peuvent ne pas être aussi fructueux que ce qu'UCB aurait pu croire au moment de l'acquisition. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits et/ou appareils. La découverte de problèmes importants avec un produit similaire à l'un de ceux d'UCB touchant une catégorie entière de produits risquerait d'avoir un effet négatif important sur les ventes de toute la catégorie de produits concernée. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé (et notamment la pression sur les prix, la surveillance politique et publique, les habitudes ou les pratiques des clients et des prescripteurs), par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant les activités et les résultats liés à la tarification et au remboursement des produits biopharmaceutiques. Enfin, une panne, une cyberattaque ou une atteinte à la sécurité des informations risquerait de compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes d'UCB.

Compte tenu de ces incertitudes, il convient au public de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives incluses ne sont faites qu'à la date du présent Rapport financier semestriel, et sauf indication contraire, ne reflètent aucun impact potentiel de l'évolution de la pandémie de COVID-19. UCB continue à suivre de près l'évolution de la situation afin d'évaluer l'importance financière de cette pandémie pour ses activités.

UCB décline expressément toute obligation de mise à jour des déclarations prospectives contenues dans le présent Rapport financier semestriel soit pour confirmer les résultats réels, soit pour signaler ou répercuter tout changement dans ses déclarations prospectives à cet égard, ou encore tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels reposent ces déclarations, sauf si lesdites déclarations sont requises en application des lois et réglementations en vigueur.

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 600 personnes dans une quarantaine de pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de 5,5 milliards € en 2022. UCB est cotée en Bourse sur Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Rendez-vous sur Twitter : @UCB_news

Contacts

Relations avec les investisseurs

Antje Witte
Investor Relations, UCB
T +32 2 559 94 14
antje.witte@ucb.com

Julien Bayet
Investor Relations, UCB
T+32 2 559 95 80
julien.bayet@ucb.com

Global communications

Gwendoline Ornigg
Global Communications, UCB
T +32 2 559 91 78
gwendoline.ornigg@ucb.com

Laurent Schots,
Media Relations, UCB
T +32 2 559 92 64
laurent.schots@ucb.com